



**HAL**  
open science

# L'itinérance artistique en ruralité : un levier dans l'appropriation des droits culturels par les populations locales

Mathilde Bourget-Devisé

► **To cite this version:**

Mathilde Bourget-Devisé. L'itinérance artistique en ruralité : un levier dans l'appropriation des droits culturels par les populations locales. Littératures. 2019. dumas-02270601

**HAL Id: dumas-02270601**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02270601>**

Submitted on 30 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'itinérance artistique en ruralité : un levier dans l'appropriation des droits culturels par les populations locales

À la lumière d'un stage réalisé au sein de l'Espace culturel de Chaillol



### **BOURGET-DEVISE**

#### **Mathilde**

Université Grenoble Alpes

UFR LLASIC - Langage, Lettres, Arts du Spectacle, Information et Communication

---

Rapport de stage de master 1

Mention « Arts, Lettres, Civilisation », Spécialité « Diffusion de la culture »

Sous la direction d'Alexandre HADADE

Stage réalisé à l'Espace culturel de Chaillol du 08 avril au 14 août 2019

Tutrice : Sandra Lalanne

Année universitaire 2018-2019



# **L'itinérance artistique en ruralité : un levier dans l'appropriation des droits culturels par les populations locales**

À la lumière d'un stage réalisé au sein de l'Espace culturel de Chaillol

**BOURGET-DEVISE**

**Mathilde**

Université Grenoble Alpes

UFR LLASIC - Langage, Lettres, Arts du Spectacle, Information et Communication

---

Rapport de stage de master 1

Mention « Arts, Lettres, Civilisation »

Spécialité : Diffusion de la culture

Sous la direction d'Alexandre HADADE

Stage réalisé à l'Espace culturel de Chaillol du 08 avril au 14 août 2019

Tutrice : Sandra Lalanne

Année universitaire 2018-2019



## Remerciements

Mon stage au sein de l'Espace culturel de Chaillol fut une superbe expérience, riche et instructive. Elle a formé le terreau nécessaire à la mise en forme du présent mémoire dont la rédaction fut également très stimulante.

En premier lieu, je tiens à remercier tous les membres de l'Espace culturel de Chaillol pour leur accueil et leur humanité : merci à Sandra Lalanne, pour son écoute ; Noémie Cogne, pour son partage ; Sandrine Pauget, pour son attention ; Pierre Daloz, pour sa bienveillance ; Michaël Dian, pour sa confiance ; Emmanuelle Ravier, pour sa douceur ; et merci à Alexandre Chevillard pour son rire et sa joie de vivre.

Je souhaite remercier ensuite mon directeur de mémoire, Alexandre Hadade, pour sa disponibilité et pour ses conseils avisés qui me guidèrent tout au long de l'écriture de ce rapport. Merci également pour les précieuses ressources documentaires fournies ; elles nourrirent ma réflexion et constituèrent le socle de son développement.

Je remercie également Michel Kneubühler qui, lui aussi, répondit à certaines de mes interrogations avec une grande réactivité et ne fut pas avare en références littéraires.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis pour leur soutien de chaque instant et pour leurs relectures.



DECLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : BOURGET-DEVISE PRENOM : Mathilde

DATE : 03/06/19

# Sommaire

Remerciements .....	2
Déclaration anti-plagiat .....	3
Sommaire .....	4
Glossaire .....	6
<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>Partie 1 : Présentation de l'Espace culturel de Chaillol .....</b>	<b>9</b>
<b>1.1 Un service de proximité .....</b>	<b>10</b>
1.1.1 Une saison musicale itinérante .....	10
1.1.2 Éducation culturelle .....	13
<b>1.2. Une proposition culturelle imprégnée du territoire .....</b>	<b>16</b>
1.2.1 Les résidences artistiques .....	17
1.2.2 Une reconnaissance récente : scène conventionnée d'intérêt national « art en territoire » .....	19
<b>Partie 2 – L'itinérance artistique et culturelle : pour une mise en regard nouvelle avec les publics .....</b>	<b>22</b>
<b>2.1 Artistes et habitants : une modalité de rencontre différente .....</b>	<b>23</b>
2.1.1 Actions de médiation .....	23
2.1.2 Des concerts et des spectacles intimistes .....	26
<b>2.2 Investissement du patrimoine local .....</b>	<b>28</b>
2.2.1 Matériel .....	28
2.2.2 Immatériel .....	30
<b>Partie 3 – Appropriation et mise en œuvre des droits culturels individuels .</b>	<b>32</b>
<b>3.1 Un rapport actif à la proposition culturelle .....</b>	<b>33</b>
3.1.1 Au-delà de la diffusion culturelle .....	33
3.1.2 Élargissement de la notion de culture .....	34
<b>3.2 Une prise de conscience du potentiel créatif, réflexif et politique de chacun·e .....</b>	<b>37</b>
3.2.1 Construction en tant que citoyen·ne .....	37
3.2.2 Construction en tant qu'être libre et créatif .....	38

<b>Conclusion.....</b>	<b>41</b>
Bibliographie.....	43
<b>Table des annexes.....</b>	<b>45</b>
Annexe n°1 .....	46
Annexe n°2 .....	46
Annexe n°3 .....	47
Annexe n°4 .....	47
Annexe n°5 .....	48
Annexe n°6 .....	48
Annexe n°7 .....	49
Annexe n°8 .....	49
Annexe n°9 .....	49
Annexe n°10 .....	50
Annexe n°11 .....	51

## Liste des sigles et abréviations

ECC : Espace culturel de Chaillol

WEM : Week-Ends Musicaux

## Introduction

C'est à la suite d'une licence en Arts du spectacle que le vaste monde de la culture s'est dévoilé à moi, au travers d'un service civique au sein du Crous de Grenoble. Bien que je sois investie depuis quelques années dans l'association culturelle de mon village natal, j'avais tout à apprendre en matière de médiation, de diffusion, de communication ou de production. Cependant, cette expérience de dix mois en tant que médiatrice culturelle fut une vraie révélation et éveilla mon envie de m'investir professionnellement dans ce domaine : c'est ainsi que je postulais aux épreuves d'admission au master de Diffusion de la culture de l'Université Grenoble Alpes, que j'intégrais en septembre.

Au-delà des amitiés précieuses que j'ai pu tisser avec mes camarades de promotion, cette première année de master m'a surtout apporté un complément théorique essentiel à l'expérience de terrain que j'avais déjà pu acquérir. J'ai eu l'occasion également d'élargir le champ de mes connaissances dans le domaine technique grâce à un stage de trois jours effectué à la salle de La Rampe à Échirolles, auprès d'ingénieurs son, lumière et de techniciens plateau. Enfin, nous avons eu l'opportunité durant ces huit derniers mois de rencontrer de nombreux·ses professionnel·les de la culture, dont l'expérience et les conseils nourrissent notre réflexion et constituent de précieux repères dans l'organisation de la douzième édition du festival du Printemps des poètes.

C'est par le biais des rencontres professionnelles que j'ai découvert l'existence de l'Espace culturel de Chaillol, une structure associative qui organise des concerts en ruralité et de façon itinérante, dans tout le pays gapençais. Ayant été moi-même introduite à l'action culturelle grâce à l'association de mon village et ayant développé depuis cette période un fort intérêt pour la diffusion culturelle en milieu rural, j'ai décidé de soumettre ma candidature à l'équipe de l'Espace culturel de Chaillol. Depuis le 8 avril 2019, et jusqu'au 14 août, je suis donc stagiaire en assistance communication et production, sous la direction de Sandra Lalanne, chargée de production.

Considérant la place de l'Espace culturel de Chaillol au sein des autres structures culturelles gapençaises ainsi que son action auprès des différents publics, voici la question que je me suis posée : en quoi l'itinérance artistique et culturelle en ruralité a-t-elle un impact sur les droits culturels des habitant·es qui l'accueillent ? Nous éclaircirons cette problématique en présentant d'abord quel genre d'association est l'Espace culturel de Chaillol et comment elle intervient sur le territoire. Nous plongerons ensuite au cœur de la réflexion en étudiant la façon dont l'itinérance culturelle peut permettre une mise en

regard nouvelle entre les artistes et les publics. Enfin, nous évoquerons la notion de droits culturels ainsi que la façon dont chaque individu peut se les approprier au contact de la culture.



# **1. Présentation de l'Espace culturel de Chaillo**

L'Espace culturel de Chaillol fut créé en 1997 par de jeunes musiciens tout juste diplômés du Conservatoire Supérieur de Marseille - dont le directeur actuel, Michaël Dian. Depuis vingt-trois ans, l'association organise des concerts en itinérance dans de nombreux villages tout autour de Gap, allant de la musique du monde au jazz, au classique, et même au contemporain et à l'improvisation. Autour des événements proposés, de nombreuses actions de médiation sont développées auprès des habitant-es sur le territoire. Ainsi, l'activité de l'association donne tout son sens à la notion d'*espace* qu'elle a choisi d'inclure dans son nom, surtout lorsque l'on en rappelle l'étymologie : *espace* vient du latin *spatium* qui désigne à la fois l'arène – dans le sens d'une grande étendue de sable sans limite -, mais qui englobe aussi une notion de durée, de développement dans le temps. D'autre part, Hubert Reeves disait que « l'espace prend la forme de mon regard<sup>1</sup> » ; en notre cas, nous pourrions dire que l'espace haut-alpin prend la forme de notre regard, et qu'il modèle le rayonnement de l'ECC. Ce dernier se révèle être un acteur majeur du développement culturel local aux côtés des autres collectivités et communautés de communes. L'équipe est composée de huit personnes, chacune en charge d'un rôle bien spécifique : Michaël Dian est donc directeur artistique, et à ses côtés travaillent Sandra Lalanne, responsable de production ; Pierre Daloz, administrateur ; Sandrine Pauget, responsable de communication ; Noémie Cogne, chargée de coordination artistique et territoriale ; Alexandre Chevillard, technicien et photographe ; et enfin, Emmanuelle Ravier, responsable de médiation.

## **1.1 Un service de proximité**

### ***1.1.1 Une saison musicale itinérante***

En tant qu'association itinérante, l'ECC propose deux temps forts au cours de l'année. Le premier est celui des « Week-Ends Musicaux » qui proposent chaque mois, de janvier à juin, un·e artiste ou un groupe de musique. Ce dernier se produit durant quatre soirs successifs, du jeudi au dimanche, dans quatre lieux différents de tout le pays gapençais. Chaque Week-End Musical est l'occasion de réunir un public local comptant environ quatre-cent spectateurs et spectatrices. C'est également une occasion unique pour les membres de l'équipe d'assister au même concert quatre fois de suite : chaque

---

1 REEVES, Hubert, *L'Espace prend la forme de mon regard*, Paris, Éditions Seuil, 1995.

représentation supplémentaire est l'occasion de découvrir à nouveau le spectacle, de l'apprécier différemment, de remarquer des détails qui nous avaient échappés auparavant... Il en va de même pour les artistes qui, comme le confiait la violoncelliste du Quatuor Alethéia, Marine Rodallec, lors du dernier concert des Week-Ends Musicaux de mai, n'ont pas souvent l'opportunité de jouer une œuvre plusieurs fois consécutives : souvent, il s'agit de répéter pendant des mois pour une seule représentation. Grâce au format proposé par les Week-Ends Musicaux, chaque soirée est, selon elle, liée à une atmosphère différente et à une façon nouvelle de transmettre sa musique au public. Ensuite, le deuxième temps fort est celui du Festival de Chaillol qui se déroulera, cette année, du 17 juillet au 13 août 2019, pour la 23e fois. À nouveau, chaque concert ayant lieu durant le festival se tient dans une ville ou un village différent et convoque non seulement un public local, mais également touristique. Au total, l'ECC organise une soixantaine de concerts chaque année, offrant l'opportunité à plus de quatre mille spectateurs et spectatrices de venir partager une soirée musicale au cœur des Hautes-Alpes<sup>2</sup> : « Des reliefs des vallées du Champsaur et Valgaudemar à ceux de l'Embrunais, des pentes douces de la Vallée de l'Avance à celles du Buëch-Dévoluy, en passant par Gap et Tallard, de très nombreuses communes du territoire ont été, pour un ou plusieurs soirs, le théâtre de rencontres savoureuses et joyeuses avec les publics.<sup>3</sup>»

Le fait que l'ECC compose avec une saison musicale itinérante rend possible une expression variée des genres musicaux proposés aux populations du territoire, ainsi que des atmosphères très différentes alliant l'esprit intimiste des Week-Ends Musicaux et l'ambiance estivale des concerts de juillet et d'août. En ce sens, l'ECC apparaît comme un service public de proximité car il permet la mise en œuvre d'une saison artistique que les collectivités partenaires auraient quelques difficultés à organiser, de par leur petite taille et la modestie de leurs moyens financiers. De plus, l'ECC regroupe plusieurs atouts indispensables que sont, entre autres, une connaissance du réseau artistique ainsi que des moyens d'ingénierie qui rendent possible l'accueil de musiciens à rayonnement national dans des salles pas toujours équipées pour recevoir des concerts ou des spectacles. Mais il ne s'agit en aucun cas de composer une action culturelle détachée des collectivités locales, bien au contraire : il est plutôt question de créer un espace de coopération culturelle et de réussir à rapprocher les principaux acteurs du territoire haut-

---

2 Espace Culturel de Chaillol, *Entre Alpes et Provence, une itinérance musicale : Scène conventionnée « Art en Territoire »*, Projet structurel, artistique et territorial 2018-2021.

3 Espace culturel de Chaillol, *Compte-Rendu : Week-Ends Musicaux, 9e édition, Festival de Chaillol 21e édition, op. cit.*, p. 3.

alpin du milieu professionnel de la musique, et inversement. Grâce à cette médiation, chacune des parties découvre progressivement les réalités de l'autre, ainsi que les impératifs qui lui sont propres.

Durant mon stage, il m'a été confié de distribuer une enquête<sup>4</sup> auprès du public au début de chaque concert des Week-Ends Musicaux. L'objectif était d'en savoir plus sur les spectateurs et spectatrices qui viennent assister aux événements de l'ECC, ainsi que sur leurs motivations : comment ces personnes ont-elles pris connaissance de la soirée, avec qui sont-elles venues, la distance parcourue depuis leur domicile, est-ce leur première participation à un concert organisé par l'association, quelle est la raison qui leur a donné envie d'y venir, mais aussi leur appréciation des tarifs proposés, leurs suggestions éventuelles, et enfin, quelques informations à propos de leur âge, sexe et profession. Il était important pour nous d'avoir des retours sur l'action de l'ECC de la part des habitant·es des villages qui assistent à des concerts chez eux depuis plus de vingt ans. Les premières conclusions que nous avons pu tirer sont les suivantes : sans conteste, c'est par le bouche à oreille que la majorité du public prend connaissance des événements et des artistes qui viennent jouer. Ensuite, nombreux·ses sont les répondant·es à reconnaître que c'est leur envie de découvrir de nouveaux artistes qui les pousse à venir en concert, mais également la confiance qu'ils et elles ont en l'ECC et en ses choix artistiques, ainsi que l'ambiance très agréable des soirées proposées. Car il est vrai que plus des trois quarts des personnes ayant répondu à l'enquête sont, au minimum, déjà venus à d'autres événements de l'association, et, au mieux, sont des habitué·es de longue date. Il fut également intéressant de découvrir que, si une partie conséquente du public habite à moins 15km, voire 5km, certain·es n'hésitent pas à parcourir parfois plus de trente kilomètres, ou même cent. Et il est d'autant plus intéressant d'observer que ces mêmes personnes ne connaissent pas toujours l'artiste programmé·e, mais font confiance en la programmation de l'ECC. Enfin, c'est avec surprise que j'ai découvert la variété des professions exercées par les répondant·es de l'enquête. Bien qu'il y ait une partie conséquente de retraité·es au sein du public, j'ai également eu affaire à des médecins, agriculteurs, tatoueuses, luthiers, avocats, orthophonistes, potiers, éditrices, accompagnateurs en montagne, directrices d'établissements, cuisinières, éboueurs, chômeurs, professeurs ou employés dans les travaux publics. Il résulte de cette analyse que, en milieu rural, il est possible d'observer une grande mixité sociale lors des événements culturels proposés, même s'il est question d'un public très local – ce qui est

---

4 Voir Annexe n°1.

moins vrai en ville. C'est également la conclusion tirée par Emmanuelle Négrier à l'issue d'une enquête similaire lors d'une série d'événements en Lozère : « Si dans les villes, la proximité physique aux lieux de culture va de pair avec la permanence de barrières sociales, le rapport à la culture en milieu rural est inverse : moindres barrières sociales, mais pesanteur des distances physiques<sup>5</sup> ». Une fois les différentes réponses de l'enquête récoltées, j'ai eu à trouver un moyen de les rendre lisibles. Aussi, j'ai créé un fichier Excel comportant les pourcentages et diagrammes correspondants<sup>6</sup>.

### **1.1.2 Éducation culturelle**

Comme évoqué plus haut, l'ECC met en place de nombreux projets de médiation culturelle autour des événements proposés. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'ateliers ou de rencontres entre les artistes et les habitant-es, que ce soit auprès des scolaires des écoles primaires partenaires, ou bien dans les foyers de travailleur-euses handicapé-es, à la Maison d'arrêt de Gap... En ce qui concerne les interventions en école, c'est Emmanuelle Ravier, responsable de médiation, qui s'occupe de créer le lien entre les artistes, leur spectacle, leur musique et les élèves. Il s'agit alors de sensibiliser les enfants à la musique et de leur offrir les clefs d'écoute afin de pouvoir appréhender des genres parfois difficiles d'accès, tels que le contemporain ou le classique. Cela passe par l'étude de l'organologie des instruments, l'apprentissage de rythmes, de chansons etc. À l'issue de ces temps de médiation, les enfants, ainsi que leurs parents et les professeurs, sont invités à venir assister au concert autour duquel ils ont travaillé. Des places leurs sont réservées sur le devant de la salle afin que chaque enfant puisse voir ce qu'il se passe sur scène. Grâce aux médiations en école et à la présence des familles, l'ECC, ainsi que les artistes, accueillent un public plus diversifié en terme d'âge et de goût musical, composé d'individus qui ne seraient pas forcément venus d'eux-mêmes à la soirée proposée si ce travail de transmission n'avait pas eu lieu en amont. Enfin, et plus particulièrement pendant le festival, il existe deux autres temps de médiation que sont « Les Rencontres littéraires »<sup>7</sup> et « les Conversations impromptues » anciennement appelées « les 11h du Fayore<sup>8</sup> », offrant l'opportunité aux participant-es de pouvoir échanger avec les

---

5 NÉGRIER, Emmanuel (document numérique), « Publics et politiques de la culture : quelles singularités du monde rural ? » in TERRITOIRES DE CULTURES, CULTURES DE TERRITOIRES, janvier 2018, p. 41.

6 Voir Annexe n°2.

7 Voir Annexe n°3.

8 Le Fayore est une salle fraîchement rénovée et qui tient lieu de pôle culturel à Saint-Michel-de-Chailloil depuis quelques années.

musicien·nes et les écrivain·es présent·es autour de leur travail, de leur réalité. Ces moments de partage revêtent pour moi tout le sens que contient la médiation culturelle, à savoir la mise en relation des œuvres et des personnes dans les meilleures conditions possibles. Ils reflètent également l'importance accordée par l'ECC d'adopter une certaine transversalité des disciplines et de mettre en avant, outre la musique, l'art de l'écriture.

C'est grâce à ses vingt trois années d'existence et d'évolution que l'ECC a pu acquérir une forme de légitimité et de reconnaissance en matière d'éducation culturelle. Petit à petit, guidée par cette recherche d'une relation authentique et horizontale avec les populations haut-alpines, l'association a su inviter chaque individu – artistes, habitant·es ou collectivités – à remettre en question ses propres représentations mentales et à comprendre celles des autres. Ainsi se dévoile ce qui fait toute la beauté et la grandeur de l'action culturelle ; ainsi naît la formation de liens entre les individus et s'émanche la force créative inhérente en chacun d'eux. Se constitue alors sur les territoires des communautés au sein desquelles chacun·e prend conscience de la place qu'il ou elle occupe, et manifeste une curiosité du pouvoir que la musique renferme en elle-même. Et pour aller plus loin, nous pourrions même dire que chaque personne est alors en mesure de se réapproprier ces grandes notions que sont l'art et la culture et de les pratiquer, ou encore d'accéder à des répertoires musicaux qui semblaient réservés à une certaine élite de la population. Ainsi, Michaël Dian nous parle des premiers pas de la musique classique et contemporaine sur le territoire rural haut-alpin : « À cette époque, les occasions d'écouter les répertoires de la musique de chambre classique, romantique ou contemporaine, plus tard du jazz et des musiques du monde, étaient quasiment inexistantes dans ces vallées rurales. Aussi, la musique proposée n'était pas entendue, encore moins attendue.<sup>9</sup> »

L'Espace culturel de Chaillol s'est donc ancré sur le territoire par le biais du développement d'une offre culturelle en dehors des périodes d'affluence touristique, au plus près des habitant·es de chaque village. Et si la majorité des propositions culturelles sont musicales, l'ECC se démarque également par une transversalité disciplinaire – édition de livres, mise en avant de disciplines telles que le dessin, la danse ou le graphisme. En 2012 est publié *Portraits d'un festival*, un ouvrage collectif dirigé par Michaël Dian retraçant les débuts de l'association ainsi que son évolution sur les quinze années qui suivirent. En 2014, suite à une commande de l'ECC auprès du compositeur

---

9 DIAN, Michaël, « Espace Culturel de Chaillol, Composer une relation authentique avec les habitants », in ESPACES, TOURISME ET LOISIRS, Claudine Chaspoul (dir.), Calvi, Éditions de l'ETE, 2019, p. 59.

Ivan Solano, un petit livret mis en page par Catherine Peillon – incluant le CD-ROM de la commande musicale – est édité, ayant pour titre *Le Grand temple*<sup>10</sup>. Celui-ci retrace alors, par le biais de ce récit radiophonique et musical, la migration haut-alpine vers l'Amérique au XIXe siècle. En effet, à cette époque, de nombreux bergers entamèrent un voyage au-delà du « grand temple » - terme patois désignant une vaste étendue d'eau -, pour se rendre en Californie. Ils quittèrent leurs montagnes et leurs vallées à la recherche d'une nouvelle vie sur l'autre continent. Autre collaboration notable : l'ECC travailla aussi avec Pascal Colrat<sup>11</sup>, artiste dessinateur et affichiste : il réalisa les dessins des affiches et cartes postales du Festival de Chaillol et des Week-Ends Musicaux de 2015 à 2018, et anima également un atelier d'initiation au dessin lors de l'édition 2017. En ce qui concerne la saison 2019, l'ECC a choisi de travailler avec la graphiste Valérie Tortolero<sup>12</sup> afin de proposer un nouveau visuel sur les affiches et autres supports de communication, et aussi pour créer le tout nouveau logo<sup>13</sup> de l'association. Autant de références faites à de diverses autres disciplines artistiques et qui constituent la richesse de l'Espace culturel de Chaillol.

Avant de clore ce premier chapitre, il me semble intéressant de nous pencher sur certains des outils de travail sur lesquels s'appuie l'association afin de mener à bien ses projets de développement territorial, artistique et culturel, et qui sont bien spécifiques à l'aspect itinérant de l'activité de l'ECC : tout d'abord, une Dropbox commune à tous les membres de l'association a été créée afin de pouvoir partager en réseau les nombreux dossiers et fichiers nécessaires à l'organisation, la communication et la coordination des événements artistiques programmés. Tous les outils et informations nécessaires peuvent ainsi se trouver depuis n'importe quel poste informatique, et depuis n'importe quelle ville. Prenant en compte le fait que plusieurs des salariés de l'association ne vivent pas à proximité du siège social et du bureau, il est ainsi possible pour eux de travailler depuis leur domicile. Cependant, et pour s'assurer d'une prise de connaissance mutuelle de toutes les informations élémentaires et des détails des événements à venir, une réunion d'équipe est organisée de façon hebdomadaire au bureau de l'association, à Gap.

---

10 Voir Annexe n°4.

11 Voir : Annexe n°5.

12 Voir Annexe n°6.

13 Voir Annexe n°7.



Après avoir détaillé les grands axes qui structurent l'Espace culturel de Chaillol, nous allons nous pencher sur la façon dont l'action culturelle de l'association est façonnée par le territoire dans lequel elle s'inscrit.

## **1.2 Une proposition culturelle imprégnée du territoire**

C'est donc en tant qu'assistante de production et de communication que j'ai été prise en stage au sein de l'ECC. Les premières semaines furent plutôt consacrées à du soutien à la diffusion – affichage, distribution de flyers, reconstruction du site internet, envoi postal des documents de communication aux Offices de tourisme et Communautés de communes, annonce des prochains événements sur les sites internet des partenaires et du Dauphiné Libéré etc. -, et aussi à la distribution et à la collecte des enquêtes distribuées au public, sur lesquelles j'ai travaillé en autonomie. Cela m'a déjà permis une compréhension approfondie du métier de chargée de communication et de son rôle au sein de l'association. J'ai également pu travailler sur la commande de t-shirt, gobelets, badges et gourdes portant le logo et le nom de l'ECC afin de pouvoir en équiper les bénévoles, les artistes, l'équipe et le public. Puis, au fur et à mesure que le festival approcha, des tâches propres à la production me furent confiées : enregistrer les informations administratives des artistes sur la Dropbox, scanner et classer les contrats, préparer l'arrivée des artistes... Le seul obstacle que j'ai rencontré à l'accomplissement de mes missions fut d'ordre technique car quelques jours me furent nécessaires pour que je puisse accéder à la consultation et à la modification de tous les fichiers de la Dropbox. En dehors de cela, la bienveillance et l'écoute des membres de l'équipe m'ont permis de comprendre et de réaliser les tâches qui m'étaient proposées de façon fluide. Enfin, et dans l'objectif de me faire expérimenter une mission sur la durée, il m'a été proposé de suivre et de travailler sur les actions de médiation qui auront lieu cet été, durant le festival. En effet, il y en aura presque une par jour – entre les Conversations impromptues, les Rencontres littéraires ou les stages -, et cela demande un suivi dans l'organisation et la coordination des rencontres. J'aurai ainsi pour responsabilité d'ouvrir et installer les salles accueillant les ateliers, d'y escorter les artistes, d'accueillir les participant·es, superviser le déroulement de la rencontre et, à la fin, ranger les lieux.

### **1.2.1 Les résidences artistiques**

Les collectivités territoriales jouent un rôle important dans l'activité itinérante de l'Espace culturel de Chaillol ; parce-qu'elles connaissent bien le territoire sur lequel elles sont implantées ainsi que les populations qui y vivent, elles prodiguent à la fois un conseil et un soutien précieux afin que l'action culturelle proposée soit le plus en accord possible avec les sollicitations et les besoins de chaque commune. Depuis la mise en place de la loi NOTRe<sup>14</sup> en août 2015 et par le travail de décentralisation opéré par l'État, les collectivités locales ainsi que les intercommunalités et départements bénéficient d'un transfert de compétences et de décisions leur permettant une plus grande amplitude d'action sur leur territoire, recomposant alors leurs rôles respectifs. Ainsi, l'ECC s'accorde avec l'article 103 de la loi NOTRe à propos de la responsabilité culturelle des collectivités publiques et du principe de liberté de création artistique : « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005<sup>15</sup> ». Et c'est donc grâce à la complicité des collectivités que plusieurs résidences artistiques sont organisées dans les villages du territoire gapençais au cours de chaque saison. En effet, constatant que les Hautes-Alpes, en raison de leur situation géographique et démographique, abritent peu de musiciens et musiciennes d'envergure nationale, les résidences artistiques ont pour projet de faire venir ces dernier·es depuis les grands pôles culturels du pays vers les villages ruraux de montagne. Par ce biais, les artistes s'inscrivent au cœur du territoire et au plus près des populations. L'opportunité leur est ainsi offerte de pouvoir se nourrir de cette nouvelle modalité d'approche afin de saisir ce qui fait la spécificité des zones rurales et de mieux comprendre la réalité et les attentes de ses habitant·es.

Les résidences artistiques vont de pair avec la commande d'œuvres nouvelles auprès de compositeurs et de compositrices de renom : en effet, la création musicale constitue un autre des principes actifs de l'association. Traduisant à la fois un soutien et une ouverture aux écritures musicales nouvelles ou audacieuses ainsi qu'aux répertoires contemporains, cette démarche permet aux compositeur·ices et musicien·nes invité·es de se nourrir du calme et de la beauté du paysage ambiant pour en inspirer leurs créations. Par cela, l'atmosphère particulière créée par les montagnes et les vallées environnantes se reflète au sein des œuvres musicales développées à leur contact. Ce fut le cas pour *Le*

---

14 Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, datant du 7 août 2015.

15 Idem.

*Grand Temple* (2014) d'Ivan Solano et Catherine Peillon que nous avons évoqué plus haut, mais aussi pour *Le Petit garçon qui avait envie d'espace* (2017) de Benoît Menut ou du projet *Cabane[s]* (2018) de Loïc Guénin, parmi la vingtaine de commandes que l'ECC a faites depuis ses débuts et que l'on pourrait citer.

Progressivement, nous pouvons observer un rôle de plus en plus important des territoires dans la conception des identités culturelles propres à chaque commune. Et les politiques culturelles, dans la mesure où elles se basent sur ce phénomène d'affirmation d'identité, évoluent avec eux. Aussi, le soutien que les collectivités territoriales peuvent apporter aux projets de résidences artistiques et la croyance qu'elles ont en leurs bénéfices sont cruciaux. Et face à ce renforcement des autorités locales, l'approbation de l'État n'est plus aussi primordial qu'il ne le fut. Par le biais de l'action de l'Espace culturel de Chaillol, le territoire gapençais voit fleurir de nouvelles initiatives culturelles et artistiques, insufflant ainsi dynamisme et animation au cœur des vallées champsaurines. Guidé-es par les membres de l'ECC et grâce aux actions de médiation menées, les habitant-es des communes visitées peuvent se laisser aller à la découverte de répertoires nouveaux et rarement entendus auparavant. C'est également l'observation dont nous fait part Brigitte Combe, dans la préface de l'œuvre collective *Portraits d'un festival*, dirigée par Michaël Dian :

Loin d'être fortuite, l'association de la musique et de la montagne définit ici un espace d'exigence et de beauté, de contemplation et de partage, d'élévation et d'ouverture. Inaccessibles en apparence, les sommets peuvent être approchés avec l'aide d'un guide, et le sentier qui y conduit ouvre au regard d'autres paysages. Réputée difficile, la musique classique ou contemporaine peut être offerte à tous par le talent des interprètes et d'une direction artistique soucieuse de favoriser le dialogue des traditions musicales et des cultures.<sup>16</sup>

On relève ainsi l'ancrage à la fois artistique et territorial de l'ECC au sein du pays gapençais ; la volonté de ne pas confondre élitisme et exigence artistique et de proposer une « découverte guidée » de cette dernière au plus près du lieu de vie des publics.

---

16 Ouvrage collectif sous la direction de DIAN Michaël, *Chaillol, Portraits d'un festival*, Quinze années d'action culturelle en territoire rural de montagne, Nantes, Éditions Aedam Musicae, Collection « Musiques XX-XXIe siècles », 2012, p. 13.

### **1.2.2 Une reconnaissance récente : Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire »**

Le 4 août 2017, l'Espace culturel de Chaillol reçoit la visite de l'ancienne ministre de la Culture, Mme. Françoise Nyssen, organisée autour des problématiques d'accès à la culture. La rencontre entre la ministre et l'équipe de l'ECC fut l'occasion d'un dialogue à propos de la mission de service public de proximité accomplie par l'association au sein des populations du territoire, mais également sur les questions d'héritage culturel, de transmission, et sur la place accordée à la création musicale. Michaël Dian, directeur de l'ECC, se souvient : « Si le conventionnement a nettement été impulsé par le déplacement ministériel au festival de l'ancienne ministre de la Culture, Françoise Nyssen, le 4 août 2017, cette visite n'a rien changé du regard positif que les diverses sociétés civiles et instructions croisées de la Région ou de l'État portaient sur l'Espace culturel de Chaillol. Cependant, elle a accéléré la réunion de ces partenaires autour de la table pour acter la nécessité d'un passage à un autre statut.<sup>17</sup> » Il fut alors proposé à l'Espace culturel de Chaillol d'adopter l'appellation de « Scène conventionnée d'intérêt national "Art en territoire" ». Ce récent conventionnement équivaut à une reconnaissance de la part de l'État de l'importance de l'action menée par l'ECC auprès des populations et des collectivités haut-alpines, et confirme le fait qu'il s'agit d'un projet associatif répondant aux exigences du cadre conventionnel qui lui est proposé. En cela, Michaël Dian affirme que, lorsqu'il a lu pour la première fois le cahier des charges définissant le cadre dans lequel doit s'inscrire une scène conventionnée, il y a reconnu le profil de l'ECC. Le conventionnement n'a pas changé le format des concerts ni leur fréquence, et n'a pas eu d'impact non plus sur les critères d'accueil des artistes, qui n'ont d'ailleurs eux-même presque aucune exigence en matière de logement ou de transport. Cependant, il est devenu possible de rendre visible tout le programme d'action culturelle et de transmission avec les écoles de l'ECC. Michaël Dian raconte, lors de son interview<sup>18</sup>, qu'il s'agissait-là d'une partie du travail de l'association qui était « balbutiant et porté en grande partie bénévolement. Le programme de commande était deux fois moindre que ce qu'il est aujourd'hui, et les résidences offertes aux artistes étaient inexistantes. Maintenant, on a tous ces espaces-là qui sont ceux d'une scène conventionnée, parfaitement identifiés et bénéficiant de financements fléchés ». La fonction émancipatrice et sociale de l'action culturelle au sens large est également évoquée par Vincent Guillon et Pauline Scherer

---

17 Voir : Annexe n°11.

18 Idem.

dans une étude rédigée à propos de l'impact de la culture sur le développement des territoires ruraux :

Ancrées sur un territoire, les programmations culturelles visent à en redéfinir les contours perçus, par le geste artistique qui le marque et le qualifie, par la présence de publics et d'habitants qui se l'approprient à travers l'expérience esthétique ou festive. On parle alors de la « mise en culture » d'un territoire géographique pour en faire un espace vécu, approprié, pratiqué et socialisé.<sup>19</sup>

Enfin, l'addition de la visite de Françoise Nyssen et du conventionnement a permis à l'ECC de s'élever à un niveau de visibilité national jamais atteint auparavant. L'équipe a profité de cette occasion pour retravailler les stratégies et les qualités de communication de l'association, pour redéfinir la charte graphique, refonder le site internet, créer le logo, et être encore plus attentifs à la qualité et à la mise en forme de leurs communiqués. C'est une façon pour l'ECC, à l'aune de ce conventionnement, de s'en montrer à la hauteur. L'association a également opéré un travail interne afin de faire évoluer certains processus de fonctionnement et stabiliser l'équipe : ainsi, des évolutions de la rémunération de chacun·e ont pu être mises en place ainsi que l'élévation au rang de cadre de quatre membres de l'équipe, et la création d'un nouveau poste de coordination. En ce qui concerne l'affichage et le déroulement du festival, l'ECC peut toujours compter sur une mobilisation bénévole de la part des populations locales : car, à la différence des structures culturelles situées dans les grandes agglomérations, celles des zones rurales ont cette particularité qu'elles doivent compter sur un nombre important de personnes bénévoles. C'est essentiellement grâce à l'aide et au soutien apporté par les populations locales que des histoires telles que celle de l'Espace culturel de Chaillol peuvent s'écrire, permettant au projet de grandir et de s'épanouir sur la durée. Le récent conventionnement de l'ECC symbolise la reconnaissance de ce travail mené conjointement entre les membres de l'association et les bénévoles depuis vingt-trois ans.

Au terme de la première partie de cette rédaction, nous avons pu présenter et comprendre ce qu'est l'Espace culturel de Chaillol, ainsi que la façon dont il a évolué depuis sa création. Nous avons également pu étudier la place qu'il occupe au sein des collectivités et des communautés de communes locales, et l'action qu'il mène sur le

---

19 GUILLON, Vincent et SCHERER, Pauline (document numérique), « Culture et développement des territoires ruraux : quatre projets en comparaison », TRAVAIL DE RECHERCHE COMMANDITÉ PAR L'INTER-PARCS MASSIF CENTRAL (IPAMAC), Janvier 2012, p. 3.

territoire. Nous allons à présent poursuivre en nous concentrant sur la façon dont la méthode de diffusion artistique et culturelle adoptée par l'association, à savoir l'itinérance, rend possible une construction nouvelle des relations entre artistes et habitant·es.

**2. L'itinérance artistique et culturelle ;  
pour une mise en regard nouvelle avec les publics**



« La culture, c'est les rapports humains en train de s'inventer sans cesse, permettant aux hommes de progresser ensemble, jour après jour, vers une plus réelle humanité.<sup>20</sup> »

## 2.1 Artistes et habitants : une modalité de rencontre différente

### 2.1.1 Actions de médiation

Les actions de médiation menées par l'Espace culturel de Chaillol ont lieu en parallèle de chaque concert organisé et forment l'élément clef de la mise en relation des habitant·es et des artistes. En effet, les *médiations*, terme qui signifie littéralement *mettre en lien*, sont proposées par l'ECC à une grande diversité de publics : comme sus-citées, nous pouvons évoquer les actions menées auprès des personnes détenues à la Maison d'arrêt de Gap, des personnes en situation de handicap, des scolaires ou des populations locales volontaires. En nous penchant sur les effets de ces actions de médiation culturelle, nous pouvons découvrir qu'elles rendent possible la création d'un espace favorable au dialogue, à l'échange et à la rencontre. Ce sont des instants privilégiés où chaque participant·e peut alors approfondir sa connaissance d'un univers musical ou artistique particulier, mais aussi développer sa compréhension des avantages et inconvénients inhérents à la vie d'artiste professionnel. D'autre part, lorsque sont présent·es aux ateliers de médiation plusieurs acteurs du territoire souvent amenés à travailler ensemble - élu·es, employé·es des collectivités ou des municipalités, membres des paroisses locales -, l'occasion leur est offerte de partager ensemble un moment de convivialité et également de prendre le temps de renforcer leur compréhension mutuelle des réalités de chacun. En ce sens, les actions de médiation forment le socle d'une vie intercommunale basée sur l'échange et le partage, et sont la promesse de l'épanouissement de relations bienveillantes entre les habitant·es de chaque commune. Il n'est pas question de chercher à transformer le système social, mais de permettre aux individus qui le composent de prendre conscience de la place essentielle qu'ils occupent en son sein, et ainsi de les encourager à être actifs dans les prises de décision concernant leur avenir commun. Les perspectives qui entourent les actions de médiation culturelle dépassent des objectifs

<sup>20</sup> JEANSON, Francis, *Sur la notion de « non-public »*, Paris, Unesco, 8-13 juillet 1968, cité par KNEUBÜHLER, Michel, « Non-public » & *Droits culturels* : Éléments pour une (re)lecture de la Déclaration de Villeurbanne (25 mai 1968), Vénissieux, Éditions de La Passe des vents, Collection « Haute Mémoire », 2018, p. 32.

d'animation du territoire ou de développement économique pour inclure des notions beaucoup plus philosophiques et humanistes : « S'interdisant ainsi toute confusion avec une action d'ordre politique (au sens le plus habituel de ce terme), elle [l'action culturelle] n'en constitue pas moins une entreprise de démystification et de désaliénation des consciences, c'est-à-dire en somme qu'elle tend à leur fournir [aux hommes] les moyens de se politiser – ou, si l'on préfère, de se civiliser : de devenir de plus en plus capables d'assumer leurs responsabilités dans la cité des hommes<sup>21</sup> ». C'est ainsi que Francis Jeanson nous fait part du sens que revêt pour lui les initiatives d'actions culturelles et artistiques au sens large. Il poursuit en expliquant que, en ce sens, nous travaillons en faveur de la transformation d'une démocratie formelle en une démocratie plus réelle.

Peu après le début de mon stage, à l'occasion des Week-Ends Musicaux du mois d'avril, l'ECC recevait un duo de musique iranienne, Shadi Fathi et Bijan Chemirani. La première, au saz et au daf, développait des mélodies dentelées aux sonorités orientales, sur lesquels elle déclamait des poèmes persans. Le second, au zarb et à l'udu, faisait résonner les pulsions chaloupées de ses percussions. Dans une volonté de partage de cette musique venue de montagnes bien différentes des nôtres, deux ateliers de médiation ont eu lieu à La Chrysalide<sup>22</sup>, un foyer de travailleur·euses handicapé·es situé à Tallard, au sud de Gap. Avec la petite dizaine de participant·es, nous avons exploré les rythmes et sonorités de la musique de Shadi Fathi et Bijan Chemirani, guidé·es par Jeanne Alcaraz, médiatrice et musicienne. Petit à petit, les participant·es à l'atelier sont parvenu·es à apprendre quelques phrases rythmiques et à chanter les airs joués par le saz de Shadi Fathi. Et à l'issue de ces séances de médiation, les résident·es du foyer ont eu l'occasion de faire le lever de rideau du troisième concert du duo iranien et de montrer au public le travail réalisé avec Jeanne Alcaraz, sous-forme de rythmes et de chants. Lorsque les spectateur·ices ont applaudi, j'ai ressenti une grande joie, et j'ai surtout compris une chose essentielle : auparavant, lorsque l'on m'évoquait la « médiation culturelle » j'avais cette représentation mentale mettant en scène une personne savante et éduquée aux arts – la médiatrice ou le médiateur -, face à un groupe de personnes ignorantes de ces notions-là et pour qui il fallait effectuer un travail de vulgarisation. Au cours de l'atelier à La Chrysalide, alors que j'avais déjà eu l'occasion d'explorer la musique persane par le passé, je me suis surprise à en apprendre d'avantage au contact des participant·es qui revisitèrent ces rythmes et ces sons d'une façon tout à fait inattendue. De plus, j'ai été

---

21 JEANSON, Francis, *Les droits culturels en tant que droits de l'homme*, Paris, Unesco, 8-13 juillet 1968, cité par KNEUBÜHLER, Michel, « Non-public » & *Droits culturels*, p. 24.

22 Voir Annexe n°8.

sincèrement touchée par la simplicité et la bienveillance enveloppant chaque séance. Les représentations que j'avais de la médiation se sont retrouvées mises à mal dès lors que j'ai envisagé la notion de culture non pas comme un patrimoine figé patiemment construit depuis des siècles, mais comme quelque chose de mouvant, en constante évolution ; quelque chose que les Hommes peuvent sans cesse se réapproprier et dévoiler de nouveau. Finalement, nous pourrions comparer la culture à une pâte à modeler : changeant de texture au fur et à mesure qu'elle est manipulée, gagnant en souplesse lorsqu'elle est échauffée et partagée, pouvant adopter mille et une couleurs, mille et une formes, pouvant se passer de mains en mains et permettant à celui ou celle qui la manipule la redéfinir sans cesse.

À l'occasion du Festival de Chaillol, et comme évoqué précédemment, il existe notamment deux temps de médiation culturelle et de rencontres que sont les « Conversations impromptues » et « Les Rencontres littéraires ». Grâce aux échanges suscités, les notions d'art et de culture sont bousculées et réappropriées par les personnes participant aux ateliers. De plus, les habitant-es présent-es aux rencontres se trouvent en « terrain connu » dans le sens où ils et elles accueillent ces musicien·nes venu·es de l'extérieur dans des lieux qui leur sont familiers. Ainsi, ces membres de la population locale sont à même d'établir un rapport bien moins distant à l'artiste invité·e que dans le cadre d'un opéra ou d'un théâtre, et d'être moins impressionné·e par la stature que sa connaissance des arts peut imposer à certain-es, bien qu'il existe toujours un effet de seuil que l'on ne peut effacer complètement. De son côté, l'artiste est engagé·e dans un nouveau rapport au public, et ainsi les concerts et autres représentations ayant lieu durant le festival prennent une tout autre saveur. C'est pourquoi l'Espace culturel de Chaillol s'attache à proposer divers moments de médiation culturelle qui viennent consteller, comme autant de rencontres scintillantes, les événements musicaux de chaque saison. D'autre part, deux stages sont proposés durant le festival, animés par un ou une artiste et à destination d'enfants ou d'adultes. Appelés « Premiers pas, premières fois », ils offrent l'opportunité au public de passer entre deux et trois après-midis en compagnie de musicien·es ou de chanteur·ses dont c'est le métier et d'apprendre leur discipline. Le premier stage, animé par la chanteuse Mandy Lerouge, propose une initiation au chant à l'intention des enfants et se déroule sur deux séances d'une heure et demie chacune. Le second, en présence de Jeanne Alcaraz, également chanteuse, aura lieu sur trois après-midis avec un groupe plutôt composé d'adultes et offrira à voir et à entendre une restitution du travail effectué lors d'un événement du festival nommé la Balade musicale,

et où les participant·es à l'atelier auront l'opportunité de se mêler à d'autres musicien·nes professionnel·les.

### **2.1.2 Des concerts et des spectacles intimistes**

Les zones rurales ont cette autre particularité qu'elles concentrent sur des espaces plus vastes une bien plus faible densité démographique que dans les grandes agglomérations. En ce sens, le fait que nous ne puissions parler de « culture de masse » lorsqu'il est question de politique culturelle en ruralité est indubitable : si l'ECC s'inscrit dans une démarche de démocratisation culturelle pure, assumant cet héritage malrucien et la recherche d'un rapport frontal à l'œuvre, chaque action menée est pensée sur mesure selon les spécificités et les besoins de chaque commune, et à destination des personnes qui y vivent. L'équipe de l'ECC prend le temps nécessaire pour rendre cela accessible à chaque individu, un par un. Aussi, les concerts organisés en zone rurale ne peuvent convier autant de spectateurs et spectatrices que dans les opéras ou théâtres citadins, et ont souvent lieu dans des espaces catégorisés comme « non-équipés » : églises, réfectoires, salles des fêtes... L'association d'un public restreint associé au fait qu'une partie de celui-ci ait eu l'opportunité de rencontrer auparavant les artistes lors des actions de médiation crée une ambiance décontractée et intimiste.

D'autre part, du fait de cette quasi-inexistence d'équipements culturels, il est rare que les musicien·nes invité·es viennent transposer sur scène de grandes créations urbaines : s'adaptant ainsi à la réalité de la diffusion artistique en ruralité, les spectacles proposés sont souvent le fruit de projets culturels de territoire qui impliquent un certain enracinement local. Menés conjointement entre les collectivités locales, les associations organisatrices et les artistes, ces projets dévoilent une création beaucoup plus en prise avec les problématiques de société. De plus, le fait qu'il existe une forte participation citoyenne bénévole au sein de l'organisation de ces événements permet aussi à la population locale de s'appropriier une partie du projet. C'est la remarque que fait Carole Thibaut, directrice du centre dramatique national des Îlets de Montluçon, lorsqu'elle explique que dans les grandes villes, les interlocuteurs avec qui elle est amenée à travailler sont des professionnels de la culture, ce qui n'est pas le cas dans les petites communes. Elle poursuit ainsi : « Les élus locaux sont agriculteurs ou instituteurs, ils partagent la vie des gens. J'aime beaucoup jouer avec les lieux, travailler dans des salles

qui ne sont pas équipées. Cela nous demande de poser une scénographie qui s'intègre dans un espace. Cela permet de travailler dans des formes de relation au public moins frontales, plus inclusives.<sup>23</sup> »

La saison du Festival de Chaillol dure près d'un mois : de mi-juillet à mi-août, un concert par jour est proposé par l'association, chaque fois dans un lieu différent. Mais il existe également deux autres modalités de représentation musicale qui divergent du cadre habituel des concerts, dans le sens scénique du terme. Il s'agit des « Siestes musicales » et, évoquées brièvement plus haut, des « Balades musicales »<sup>24</sup> : en ce qui concerne la première, les spectateur·ices sont convié·es à venir se ressourcer au cœur des montagnes, accompagné·es d'un·e musicien·e jouant en soliste durant une petite heure. Cette année, deux Siestes musicales sont prévues : pour l'une, ce sera Lamine Diagne qui bercera les participant·es venu·es se ressourcer au son des notes chaudes du saxophone et du duduk<sup>25</sup>. Pour l'autre, ce sera le violoniste Colin Heller. Les Siestes musicales sont ainsi l'occasion de partager un moment de complicité et de détente en compagnie de l'artiste présent·e, et de découvrir sa musique à la lumière du soleil estival plutôt qu'à celle des projecteurs. Concernant les Balades musicales, celles-ci proposent aux spectateur·ices de se promener le long d'un itinéraire préparé et ponctué de courtes haltes durant lesquelles ils auront l'occasion d'écouter les musicien·es invité·es jouer quelques pièces de leur musique, parfois accompagné·es de danseurs et de danseuses. Les Balades musicales sont à la fois une invitation à la flânerie, mais aussi à la découverte de la montagne : l'écoute des arbres, la senteur des chemins de terre, la beauté du paysage alentour, la façon dont le sol vivant absorbe les sons et la façon dont la forêt les amplifie, transformée en salle de concert le temps de quelques minutes. Qu'il s'agisse des Siestes ou des Balades musicales, ces modalités de partage sont autant d'invitations nouvelles à faire connaissance avec la musique et la montagne, bercé·es par cet environnement paisible. Une fois de plus, nous comprenons à quel point l'art et le territoire sur lequel il s'exprime sont intimement liés, et à quel point la toile tissée entre eux est fine et délicate.

---

23 AIGUEL, Pablo et GIRARD, Hélène (document numérique), « Dossier Ruralité : une autre idée de la culture », in LA GAZETTE DES COMMUNES, Guillaume Doyen (dir.), Éditions du Groupe Moniteur, 2018, p. 33-34.

24 Voir Annexe n°9.

25 Hautbois arménien.

À l'issue de ce chapitre, nous commençons à saisir comment l'absence d'équipements en ruralité peut représenter un atout et une richesse plutôt qu'un symptôme d'indigence culturelle. Poursuivons notre étude et penchons nous sur les autres ressources locales employées.

## **2.2 Investissement du patrimoine local**

### **2.2.1 Matériel**

S'il peut s'avérer compliqué pour les collectivités territoriales et les associations culturelles d'organiser leurs événements dans des salles conçues à cet effet, les communes ont à leur disposition, à minima, un réfectoire ou une école, et, dans l'idéal, une église ou une salle polyvalente. Et lorsque la météo est clémente, il peut suffire de quelques praticables pour créer une scène en plein air, alliant alors les plaisirs de la musique à l'aménité du paysage. En ce sens, l'absence d'équipements culturels ouvre complètement le champ des possibles et permet l'exploration d'espaces d'accueil originaux. Ces endroits, qui sont donc à vocation multiple, permettent à la culture d'avoisiner d'autres formes de vie publique.

Lors des Week-Ends Musicaux et du Festival de Chaillol, les églises communales sont des lieux fréquemment investis par l'équipe afin d'y organiser les représentations artistiques. Monuments patrimoniaux de référence, elles sont le témoin historique de chaque village et portent sur elles l'empreinte des temps anciens. Bâtiments religieux, elles ne sont investies que pour des événements très ponctuels – mariages, enterrements, baptêmes, messes dominicales ou de Pâques – et sont, dans certains cas, à l'abandon. En témoignent la couche de poussière et les toiles d'araignées ornant les bancs de certaines d'entre-elles, dont les murs et la voûte mériteraient peut-être d'être rénovées, à l'instar de Notre-Dame de Paris. Dans de telles conditions, ouvrir les portes de l'église d'un village pour y célébrer les joies de la musique le temps d'une soirée n'est pas anodin pour les habitant-es locaux : souvent, les spectateurs et spectatrices venant assister aux concerts d'église sont émus de voir ce lieu qu'ils connaissent depuis tant d'années servir à nouveau et accueillir en son sein familles et ami-es. Ainsi, les associations culturelles en ruralité puisent les outils nécessaires à la diffusion de leurs projets artistiques directement dans les ressources endogènes du territoire, impliquant par la même occasion les membres des paroisses locales – curés et prêtres. Culture laïque et culture religieuse sont

alors engagées dans un dialogue et dans une dynamique de soutien mutuel créatrice de valeur et de cohésion sociale. Mais on peut également considérer cette mise en regard en nous remémorant l'origine des notes de musique : Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La et Si. Au XI<sup>e</sup> siècle, un moine italien nommé Guido d'Arzzo a l'idée d'utiliser la première syllabe de chacun des six premiers vers d'un hymne liturgique célèbre - l'hymne des vêpres, célébrant la naissance de saint Jean-Baptiste. Ainsi débute-il : Ut queant laxis, Resonare fibris, Mira gestorum, Famuli tuorum, Solve polluti, Labii reatum, Sancte Iohannes, ce qui signifie, « Que tes serviteurs chantent d'une voix vibrante les merveilles de tes actions, absous le péché des lèvres impures de ton serviteur, Ô Saint Jean<sup>26</sup> ». Nous comprenons alors que l'histoire de la religion chrétienne et l'histoire de la musique sont intimement liées, et que les églises se trouvent être finalement un lieu idoine pour la célébrer et en apprécier la beauté.

Ainsi, le patrimoine est loin d'être laissé de côté et les éléments du passé sont susceptibles de se voir transformés en salle de concert ou en théâtre. Appartenant également au patrimoine matériel, ces bâtiments d'une autre époque – granges désaffectées, vieux corps de fermes, ruines de bâtisses, friches industrielles – peuvent encore se trouver sur de nombreuses communes. Ces vestiges, témoins d'un passé lointain, sont le lieu privilégié de l'organisation de projets mémoriels et de grands récits en cela-même qu'ils peuvent permettre de renforcer la cohésion sociale entre les habitant·es et le sentiment d'appartenance à une histoire commune, à une identité locale. Tous ces lieux investis par les festivals et autres manifestations locales contribuent ainsi à la valorisation du territoire et des ressources dont il dispose. En cela, nous pouvons remettre en question la notion de « zones blanches » employée par certains politiques et acteurs culturels pour désigner une certaine « carence » structurelle en zone rurale, comme le souligne ici Robin Renucci, directeur du centre dramatique national itinérant des Tréteaux de France : « Parler de zones blanches, c'est occulter les choses formidables qui existent même là où il n'y a pas d'équipement.<sup>27</sup> »

Enfin, l'Espace culturel de Chaillol fait la part belle aux montagnes et vallées façonnant le paysage haut-alpin et n'hésite pas, à diverses occasions, à mettre en avant la beauté de cet environnement privilégié : que ce soit lors des Balades ou des Siestes musicales, chacune de ces modalités est une opportunité de mettre en dialogue la

---

26 [http://choeurslava.free.fr/divers/origine\\_des\\_notes\\_de\\_musique.html](http://choeurslava.free.fr/divers/origine_des_notes_de_musique.html)

27 AIGUEL, Pablo et GIRARD, Hélène (document numérique), « Dossier Ruralité : une autre idée de la culture », in LA GAZETTE DES COMMUNES, Guillaume Doyen (dir.), Éditions du Groupe Moniteur, 2018, p. 33.



musique et la nature ; de les laisser se faire écho, se nourrir l'une de l'autre, se magnifier, et cela pour le plus grand plaisir des spectateurs et spectatrices présent·es.

### **2.2.2 Immatériel**

Les communes du pays gapençais sont riches d'une histoire particulière et de coutumes ancrées depuis des décennies. La forme sous laquelle on connaît aujourd'hui le territoire haut-alpin en est le fruit. Un des événements marquants de cette histoire locale est celui d'une émigration survenue au cours du XIXe siècle : à cette époque, 5 000 champsaurins et leurs familles quittent les vallées alpines pour tenter leur chance en Amérique en tant que moutonniers, « fuyant la misère et l'horizon obscurci de leur pays<sup>28</sup> ». Guidés par l'*american dream*, ils s'installent sur les terres californiennes et débute une nouvelle vie, évoluant parfois dans les métiers de l'élevage bovin ou de la blanchisserie<sup>29</sup>. Il va de soi que cet événement a impacté la mémoire collective des populations champsaurines et fait partie de l'histoire commune des habitant·es. Et c'est par la prise en compte de cette culture singulière que l'on peut parvenir à organiser une « territorialisation » ; c'est-à-dire, donner un sens politique à l'espace en mettant en avant ce qui fait sa spécificité, son attractivité, que ce soit par son histoire ou par la singularité de son paysage et de sa géographie.

Comme évoqué lors de la présentation de l'Espace culturel de Chaillol, il a été édité un livre accompagné d'une composition musicale retraçant l'émigration haut-alpine, *Le Grand Temple*. De la même façon que l'ECC investit les lieux de mémoire que sont les églises en tant que patrimoine matériel des communes afin d'y partager les joies de la musique, il se propose également de puiser dans le patrimoine immatériel – voire mémoriel - l'inspiration nécessaire à la composition d'œuvres nouvelles. Alliant ainsi les éléments d'une histoire collective à ceux de la création musicale contemporaine, il invite chacun·e à redécouvrir le vécu de ces hommes et de ces femmes – ayant finalement exploré le mode itinérant il y a plus d'un siècle - tout en s'ouvrant à de nouvelles formes de récit et de transmission. Ainsi pensée, l'action culturelle et artistique proposée par l'ECC se retrouve connectée aux contextes locaux et davantage rattachée à ce qui fait la particularité sociale du territoire. Nous prenons ainsi conscience du lien étroit qui relie à la

---

28 CAFFAREL, Patrick et CLÉMENT, Michel, *L'Émigration des Hauts-Alpins aux Amériques*, Champsaur, Éditions Patrick Caffarel, 2016.

29 Idem.

fois l'art, la culture et le territoire avec le développement social et le développement local. D'autre part, nous constatons que, de nos jours, les campagnes se peuplent de travailleur·ses urbain·es, venant s'installer dans les communes rurales aux côtés de familles implantées depuis des générations. Le paysage et l'environnement entourant chaque village n'est plus seulement perçu comme un espace de production, comme cela a pu être le cas lorsque seules des familles d'agriculteurs y vivaient, mais également comme un espace de loisirs, de flânerie. Ce nouveau peuplement des campagnes appelle à une réinvention du vivre ensemble où chaque habitant·es puisse se sentir rattaché·e à ce qui fait l'histoire commune de ces terres, mais aussi à ce qui compose leur histoire contemporaine ; celle qu'ils ont à s'approprier et à recréer ensemble. En ce sens, l'action culturelle proposée par les collectivités et les différentes structures locales a pour mission de soutenir la création de ce nouveau lien social par les rencontres, mais aussi par la production de symboles et de représentations territoriales.

Au regard de la seconde partie de notre réflexion qui, rappelons-le, étudie l'impact de l'itinérance artistique sur les droits culturels des habitant·es qu'elle rencontre, nous avons pu dégager l'importance de l'inclusion du patrimoine local et historique au sein d'une proposition culturelle novatrice, ainsi que la nécessité de prendre le temps de mener des actions de médiation auprès des populations. En guise de troisième volet de réflexion, nous allons aborder ce qui fait le sens-même du mot « culture » ainsi que la question des droits dont dispose chaque individu à son égard.

### **3. Appropriation et mise en œuvre des droits culturels individuels**

« Dans tous les domaines, le triomphe de la vie est la création »  
Henri Bergson<sup>30</sup>

Le sujet des droits culturels est vaste et complexe. Nous allons affiner notre étude à leur propos en adoptant la démarche suivante : considérant les droits culturels comme la liberté inhérente à chaque individu de participer à la vie culturelle de sa commune et de son pays, mais aussi comme la nécessité pour lui de s'approprier ces grandes notions que sont celles de l'art et de la culture afin d'y manifester son potentiel créatif, tout l'enjeu reste celui de la prise de conscience par l'individu de la possession de ces droits. En cela, l'action culturelle a un rôle essentiel dans la mesure où elle peut constituer l'élément déclencheur, par la mise à disposition pour les populations des outils nécessaires à une pratique de la culture, de la mise en œuvre des droits culturels de chacun·e. C'est ce phénomène de causalité que nous allons donc observer, à l'aune du préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.<sup>31</sup> »

### **3.1 Un rapport actif à la proposition culturelle**

#### **3.1.1 Au-delà de la diffusion culturelle**

Une approche sémantique de la notion de « diffusion » permet de distinguer la référence faite à l'action de « répandre dans tous les sens », du latin *diffusus*, et que sa racine est la même que celle du verbe « infuser », qui signifie « faire absorber »<sup>32</sup>. Dans ces deux définitions, l'action de diffusion suppose un émetteur unique en direction de multiples récepteurs, et c'est une conception qui influence grandement notre compréhension de ce terme. Or, il est possible de l'appréhender d'une autre manière qui, si elle est différente, n'est en rien opposée à la première, à savoir une action de propagation culturelle à double sens : émise par les structures culturelles locales à destination des habitant·es, mais aussi émise par les habitant·es à destination des structures culturelles locales, l'une nourrissant l'autre. En cela, nous pouvons envisager la diffusion culturelle au-delà d'une politique de transmission et l'ouvrir à l'expérimentation

---

30 BERGSON, Henri, *L'Énergie spirituelle*, Paris, Éditions Félix Alcan, 1919.

31 KNEUBÜHLER, Michel, « *Non-public* » & *Droits culturels*, p. 30.

32 <https://www.cnrtl.fr/etymologie/diffuser>

créatrice des publics ; leur confier les outils nécessaires afin de les mettre en mesure de pratiquer eux-même cette culture qui leur appartient, et d'être acteur-ice de sa création, participer à sa réinvention permanente. En ce sens, et dans une dynamique de complémentarité d'une démarche de démocratisation culturelle qui conserve néanmoins toute sa légitimité, chaque personne devient en mesure d'exercer son droit à la culture et d'en générer une diffusion nouvelle.

Concernant l'action culturelle spécifique à l'Espace culturel de Chaillol, la modalité de l'itinérance renverse la dynamique de diffusion culturelle : si c'est effectivement l'ECC qui choisit quelles actions effectuer dans quelles communes, il n'est pas pour autant l'unique prescripteur culturel. Les habitant-es des différents villages visités possèdent un pouvoir décisionnel leur permettant aussi d'exprimer leur volonté ou non de voir un événement organisé chez eux : « C'est une question d'éthique : on est là, on essaie d'être présents à ce qu'on fait, d'être dans une forme d'empathie, d'accueil, de bienveillance et surtout d'hospitalité. On est reçus par des gens qui vivent là toute l'année, et nous on ne fait qu'apporter une proposition et la rendre désirable. Mais c'est toujours nous qui sommes les personnes accueillies. », explique Michaël Dian<sup>33</sup>. Si c'est donc l'ECC qui impulse la proposition artistique, rien ne peut être mis en place sans l'accord des populations locales qui se réservent ainsi un espace d'expression et de participation au sein de l'action culturelle de leur territoire. La démarche descendante de la diffusion culturelle est alors transformée en une démarche ascendante au sein de laquelle chaque habitant-e est libre de s'inscrire, impulsant cette dynamique de construction et d'organisation participative, commune : « Dès lors, la valeur artistique se voit débordée par bien d'autres valeurs, comme celles de cohésion sociale, de lien social, d'émancipation et d'intégration.<sup>34</sup> »

### **3.1.2 Élargissement de la notion de culture**

Au-delà de la valeur artistique donc, se dévoilent de nombreuses autres facettes qui ont également toute leur place lorsqu'il est question de « culture ». Cette dernière peut être aussi envisagée comme tout ce qui rend possible la création de liens ductiles entre les individus peuplant un territoire commun ; comme ce qui tisse leurs relations. Nous pouvons entendre par-là, en plus des arts, les sciences, les croyances, les langues, les

---

33 Voir Annexe n°11.

34 ALALUF, Matéo, DESMAREZ, Pierre et STROOBANTS, Marcelle (document numérique), *Mesures et démesures du travail*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012, p. 169.

coutumes, les religions, les savoirs traditionnels, le patrimoine, l'information ou encore les sports. Au regard de cette énonciation, nous réalisons que, trop souvent, la notion de culture n'est entendue qu'au sens artistique du terme, à travers le théâtre, la musique, la peinture, la sculpture, la littérature, la danse ou le cinéma. L'expression de ces différentes disciplines culturelles contribuent effectivement à l'expression de l'humanité de chacun·e, mais demeurent incomplètes si l'on y ajoute pas une dimension plus large. C'est seulement envisagée dans son ensemble et dans toute sa grandeur que la pratique culturelle peut permettre aux individus d'exprimer les significations qu'ils donnent à leur existence, à leur développement. Cette idée est également en cohésion avec la définition anthropologique de la culture, reprise notamment dans le Préambule de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée en novembre 2001 à l'Unesco : « La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances<sup>35</sup> ». Cette déclaration a été créée afin de protéger le patrimoine humain qu'enrichissent des valeurs telles que le pluralisme, la liberté de diffusion de l'information, ou encore le plurilinguisme<sup>36</sup>.

Le fait d'élargir notre compréhension de la culture permet aussi de mieux saisir la raison pour laquelle envisager une diffusion de celle-ci selon le schéma « sens unique d'un émetteur à de multiples récepteurs » est à reconsidérer. C'est pour cela que nous évoquons, un peu plus haut, la diffusion culturelle comme le processus par lequel on peut permettre aux individus de prendre possession des outils qui leur permettront de pratiquer eux-même la culture selon leur propre volonté et considération ; de se l'approprier et d'en être le générateur permanent. Contrairement à une démarche d'éducation des masses, et en complément de cette dynamique de propagation de notre patrimoine artistique officiel et reconnu que l'on nomme « démocratisation culturelle ». Considérer les publics comme les inventeurs constants de la culture d'aujourd'hui permet de redéfinir leur place en tant qu'acteurs culturels et de réaffirmer notre désapprobation envers une conception de l'action culturelle rurale construite autour de la notion de manque, de déficit, et sans cesse comparée à celle des villes. Comme l'évoque Chloé Langeard dans son article « Les projets artistiques et culturels de territoire<sup>37</sup> », c'est le regard que nous portons sur la

35 *Préambule de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, Paris, Unesco, 2 nov 2001, cité par KNEUBÜHLER, Michel, « *Non-public* » & *Droits culturels*, p. 33.

36 [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162_fre)

37 LANGEARD, Chloé (document numérique), « Les projets artistiques et culturels de territoire. Sens et enjeux d'un nouvel instrument d'action publique », in *INFORMATIONS SOCIALES*, Frédérique Chave (dir.),

ruralité et sur les actions culturelles qui s'y développent qui se doit d'évoluer afin de les considérer comme des opportunités fleurissant sur un terrain fertile et possédant un potentiel élevé. Pour paraphraser le regretté Jean Bojko, artiste et poète décédé en février 2018, fondateur du TÉATR'ÉPROUVÈTe à Corgny, tout être humain est d'abord riche de ce qui le constitue comme être sensible et pensant, avant d'être pauvre de ce qui lui manque<sup>38</sup>.

Au regard des points développés ci-dessus, nous comprenons que les droits culturels sont plutôt attachés aux personnes qu'aux œuvres, dans la mesure où chaque individu est susceptible de manifester sa capacité à créer, à agir, à s'enrichir, à entrer en relation. En prenant en compte ces aspects, il devient possible de mettre en place des actions culturelles fondées sur les libertés et les responsabilités culturelles de chacun·e et de trouver un nouvel équilibre avec l'engagement des structures culturelles professionnelles. En effet, il semble difficile d'envisager que seuls des groupes réduits de diffuseurs culturels composés de personnes dont c'est le métier puissent réussir, à eux seuls, à garantir une vie culturelle et artistique riche, variée et continue au sein des territoires. C'est pourquoi il est essentiel que ce soient les populations qui s'emparent de ces outils et se les approprient, afin d'être en mesure d'agir localement, là où elles sont, à leur niveau et en accord avec les spécificités de leur environnement. Cette démarche, en plus d'annuler les conceptions de carence culturelle ou d'absence de diffusion en ruralité, font barrage à la dynamique de diffusion artistique et culturelle de masse. Il s'agit, pour les populations concernées, de générer et de propager à petite échelle une culture qui leur est propre et qui ne saurait conserver son sens, sa force et sa puissance symbolique hors du territoire sur lequel elle a été créée.

À l'issue de ces deux chapitres, nous avons eu l'occasion d'élargir notre compréhension de la notion de culture et de la forme que peut revêtir sa diffusion. Nous allons poursuivre et terminer en considérant les effets que peut avoir la mise en pratique d'une telle action culturelle, ainsi que ceux que l'on observe lorsqu'une démarche de démocratisation culturelle est organisée sur un territoire.

---

Éditions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2015, p. 43.

38 LEQUIME, Jérôme, « Le TÉATR'ÉPROUVÈTe », in LES VENTS DU MORVAN n°32, Elisabeth Guillemain (dir.), Éditions du Parc Naturel Régional du Morvan, 2009, p. 56.

## 3.2 Une prise de conscience du potentiel créatif, réflexif et politique de chacun·e

### 3.2.1 Construction en tant que citoyen·ne

Lorsqu'un individu prend conscience des droits qu'il possède en tant qu'être libre et pensant, il devient à même de manifester son plein potentiel créatif et réflexif. Cette dynamique est celle qui forme le socle de la définition de chacun·e en tant que citoyen·ne ; c'est-à-dire, en tant qu'individu considéré du point de vue de ses droits politiques et culturels : il possède des compétences qui lui sont particulières et est capable de s'investir dans la vie politique et culturelle de son territoire. Le citoyen et la citoyenne – étymologiquement, celui ou celle qui habite la Cité –, n'est pas seulement défini·e par ses pouvoirs électifs ou par sa qualité de contribuable. Il ou elle se doit d'être force de proposition, et c'est ce rôle là que la culture peut aider à consolider ; participer à la formation d'un Homme, au sens universel du terme, qui soit responsable. C'est ce que souligne notamment Louis Sala Molins lorsque, évoquant le sens des démarches d'éducation populaire, il affirme qu'« est citoyen celui dont la volonté produit du droit<sup>39</sup> ». Il s'agit alors d'éveiller cette volonté présente en chacun·e de nous, de l'aider à résonner – ou même à raisonner - et à être entendue. À travers la culture, il est possible de permettre aux populations de se questionner sur le sens qu'a pour elles la notion d'intérêt général et de s'approprier cette conception : par le biais de la pratique culturelle, leur redonner la conscience et la compréhension que « il n'y a qu'ensemble que nous pouvons faire société », pour reprendre les dires de Marie-Claire Martel, sophrologue de métier et présidente de la Coordination des fédérations et associations de culture (COFAC)<sup>40</sup>. Afin de travailler dans ce sens, les ateliers créatifs d'écriture, de théâtre, de peinture, de sculpture etc., ainsi que la mise en place de rencontres, de *Master class* ou encore de conférences au sein des communes ont toute leur place. Les habitant·es sont ainsi invité·es à s'exprimer, à échanger, à tisser des liens entre eux, à découvrir de nouvelles disciplines, de nouvelles pensées, à créer des objets artistiques emprunts de leur expérience de vie et à partir de la connaissance qu'ils et elles ont de leur environnement. Encourager les propositions singulières développées par les populations des territoires et les inclure au sein de notre patrimoine artistique et culturel commun est sans doute le

---

39 SALA MOLINS, Louis, cité par KNEUBÜHLER, Michel, « *Non-public* » & *Droits culturels*, p. 42.

40 MARTEL, Marie-Claire, *Vers la démocratie culturelle*, Paris, Éditions du Conseil économique social et environnemental, 2017, citée par KNEUBÜHLER, Michel, « *Non-public* » & *Droits culturels*, p. 35.



meilleur moyen de l'enrichir.

Droits culturels et droits de l'homme sont donc indissociables, et nous comprenons alors toute la dimension politique que comportent l'action et la diffusion culturelle. Encourager le citoyen et la citoyen·ne à s'engager dans la vie culturelle locale est un moyen de l'inviter aussi à s'investir dans la vie politique communale, nationale, et même internationale. En éveillant cette « fonction civilisatrice », comme l'évoque Francis Jeanson lors d'une conférence à l'Unesco portant sur « Les droits culturels en tant que droits de l'homme »<sup>41</sup>, nous pouvons reconnecter la création et la population et s'accorder avec l'article 27 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui stipule que « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». De plus, force est de constater que, outre quelques élections ponctuelles, la majeure partie des décisions qu'implique l'exercice civique est déléguée aux grands décideurs politiques, et les citoyen·nes n'ont pas beaucoup l'opportunité de faire des choix concrets à propos de la vie et de l'avenir de la Cité : ce n'est donc que par l'action quotidienne, l'engagement personnel et local que l'on peut pallier cette « inaccessibilité politique » et être l'acteur·ice concret·e de l'évolution de nos conditions de vie commune. L'idée saillante de cette réflexion peut donc être offerte à voir de la façon suivante et selon les mots, une fois encore, de Francis Jeanson<sup>42</sup> :

Et s'ils conviennent que l'exercice de la responsabilité civique – c'est-à-dire dire politique, au sens premier du terme -, comporte nécessairement d'assez larges délégations de pouvoir, ils estiment qu'elle doit corrélativement s'ancrer, pour chacun, dans une participation plus intense et plus diversifiée, plus personnelle et plus quotidienne, à la vie même de la Cité. Faute de quoi toute délégation de pouvoir n'est plus qu'une délégation d'impuissance [...].

### **3.2.2 Construction en tant qu'être libre et créatif**

Si nous nous intéressons à l'étymologie du mot « participation », nous découvrons que c'est une notion qui vient du latin *participio*, et qui peut signifier à la fois le fait de prendre, d'apporter et de recevoir sa part<sup>43</sup>. Lorsque nous évoquons le droit des personnes à participer à la vie culturelle et artistique de leur territoire – autrement dit, leurs droits

41 JEANSON, Francis, *Les droits culturels en tant que droits de l'homme*, Paris, Unesco, 8-13 juillet 1968, citée par KNEUBÜHLER, Michel, « Non-public » & *Droits culturels*, p. 24.

42 JEANSON, Francis, *Projet de formation « Chalon »*, Paris, printemps 1972, citée par KNEUBÜHLER, Michel, « Non-public » & *Droits culturels*, p. 103.

43 <https://www.cnrtl.fr/etymologie/participation>

culturels -, on leur reconnaît de ce fait le droit d'y exprimer une identité culturelle qui leur est propre, et de considérer, recevoir et respecter celle de leur semblables. C'est cette invitation au partage et à l'écoute qui est en jeu lorsqu'un projet d'action culturelle et artistique se met en place sur un territoire, auprès de ses habitant-es : les populations invitées à *participer* à un atelier ou à une rencontre répondent donc à cet appel au dialogue, à « faire humanité ensemble<sup>44</sup>. » Cependant, lorsque je demande à Michaël Dian l'influence que peut avoir l'action culturelle itinérante menée par l'ECC sur la révélation des droits culturels individuels, il explique qu'il n'a pas d'assurance de cela : « Je n'ai aucune garantie des traces laissées par notre association sur son passage au sein des communes, et je ne cherche pas à en avoir. Il n'y a aucune garantie que l'on a impacté la vie des gens, et d'ailleurs la notion d' « impact » me paraît un peu guerrière.<sup>45</sup> »

Lors d'un échange avec le saxophoniste Wayne Shorter et le philosophe bouddhiste Daisaku Ikeda, Herbie Hancock reconnaît être convaincu que « la musique contribue puissamment à illuminer la dignité de la vie humaine », ce à quoi son ami Wayne ajoute la phrase suivante : « C'est un processus d'éveil culturel qu'il faut rechercher patiemment, [...] - il n'y a pas de raccourcis. Un proverbe qui m'est cher dit : "Un long détour est parfois le chemin le plus court pour arriver chez soi". Nous devons faire prendre conscience à chaque personne qu'elle est elle-même dotée de dons artistiques et culturels. C'est ce qui touche le cœur des gens et les aide à agir<sup>46</sup>». Effectivement, au contact de la culture et par une prise de possession des outils nécessaires à sa pratique, les êtres humains sont à même de s'émanciper des obstacles qui freinent l'expression de leur créativité. En s'appropriant les notions d'art et de culture, on assiste à une mise en action de l'individu autant dans son microcosme personnel que dans le macrocosme territorial, et à la définition de sa propre citoyenneté. En cela, il se construit en tant qu'être libre et créatif : pour paraphraser l'homme politique et professeur André Philip dans son ouvrage *La Gauche, mythe et réalités*<sup>47</sup>, la culture est essentiellement un éveil, et on l'a définie comme ce qui reste lorsque l'homme a oublié tout ce qu'il a appris. Il semble donc nécessaire de préciser que, en parlant de culture et de manifestation de notre créativité, nous évoquons des qualités qui sont intrinsèques à chaque personne ; qui lui sont essentielles – au sens philosophique du terme – dans la mesure où elles ne correspondent pas à un capital de

---

44 GUILLON, Vincent et SCHERER, Pauline (document numérique), « Culture et développement des territoires ruraux : quatre projets en comparaison », p. 44.

45 Voir Annexe n°11.

46 DAISAKU, Ikeda ; HANCOCK, Herbie et SHORTER, Wayne, *Jazz, bouddhisme et joie de vivre*, Mayenne, Éditions ACEP, 2019, p. 39.

47 PHILIP, André, *La Gauche, mythes et réalités*, Paris, Éditions Flammarion, 1930.

connaissances culturelles patiemment acquis mais à un potentiel inné. Comme évoqué précédemment, tout l'enjeu de l'action culturelle est donc de parvenir à libérer et mettre en forme cette parole de l'individu ; de s'appuyer sur les langages artistiques pour faire entendre le discours mobilisateur qu'elle prône et la faire intervenir de cette façon dans le monde. La fonction première de la diffusion culturelle est donc sociale en cela qu'elle invite les Hommes à se construire en tant qu'êtres responsables, libres, bienveillants, empathiques. Ce n'est que par cette réalisation-là que les liens entre les populations peuvent se tisser et se consolider, que la société peut dépasser les obstacles qui entravent parfois sa cohésion, et que l'humanité peut œuvrer progressivement à la construction d'un monde pacifié. C'est seulement grâce à un travail à petite échelle, au cœur des communes et des villages, auprès de chaque habitant·e, que se développent les fondations d'un tel ouvrage ; dans ces lieux où s'élève l'humanité, où elle se polit, « là où les âmes se dilatent par effet de culture, là où elles se rétractent par son absence.<sup>48</sup> »

---

48 PINEAU, Jean-Yves, « La Culture comme ferment du développement local et de l'attractivité territoriale », citée par LANGEARD, Chloé (document numérique), « Les projets artistiques et culturels de territoire. Sens et enjeux d'un nouvel instrument d'action publique », in INFORMATIONS SOCIALES, p. 40.

## Conclusion

Le stage à l'Espace culturel de Chaillol constitue ma première expérience au sein d'une structure culturelle, qui plus est itinérante, et je peux déjà affirmer que j'en dresse un bilan extrêmement positif. Car même si mon expérience associative n'est pas encore terminée, celle-ci a déjà permis de nourrir nombreuses de mes connaissances, que ce soit la gestion de diagrammes et de statistiques, la construction du site internet, le dialogue avec les publics, les artistes et les bénévoles, la communication papier et informatique etc. D'autre part, ayant moi-même été introduite au monde de la culture par le biais de l'association de mon village natal, il a toujours été évident pour moi que je souhaitais me spécialiser dans la diffusion culturelle en milieu rural. En plus de réunir plusieurs aspects qui me tiennent à cœur – le contact avec les arts et la création, l'environnement montagnoux ou campagnard, le lien humain et les rencontres -, je dois dire que l'investissement professionnel au sein de structures agissant au cœur du milieu rural revêt un sens profond pour moi : agir en faveur de la culture et du dialogue contribue de manière évidente à l'émancipation de l'Homme, à son affirmation en tant qu'être de droit et de devoir, et va dans le sens de la création d'une société juste, forte, riche et pacifiée. Car même si le pouvoir de la culture peut être difficile à percevoir au premier abord, elle contient une force incoercible qui éclaire le cœur des gens, qui fait jaillir leur sagesse et leur inventivité inhérentes.

À l'issue du développement de notre réflexion, plusieurs éléments saillants sont à distinguer : si l'Espace culturel de Chaillol s'inscrit effectivement dans une démarche de démocratisation culturelle, il n'a pas la prétention de vouloir instruire les populations rurales, ni même de chercher à mesurer les effets de son action culturelle sur les habitant·es des communes concernées. Il s'agit pour l'ECC de contribuer dans la mesure du possible à l'animation du territoire, à la naissance de lien social, et de soutenir la création d'œuvres musicales parfois contemporaines et souvent audacieuses. Son rôle est de créer cette bulle d'écoute, d'être un point de ralliement entre ces artistes et musicien·nes venu·es d'ailleurs, et les populations des villages qui les accueillent ; de prendre du temps auprès de chaque individu d'échanger, de dialoguer sur ce que sont l'art et la musique, d'en dévoiler la simplicité plutôt que de maintenir le voile sibyllin qui les enveloppe trop souvent. Ensuite, il semble important de souligner que, lorsque nous avons mis en regard la modalité de diffusion culturelle qu'est l'itinérance et l'impact possible sur

les droits culturels individuels, il n'a pas été question de se baser sur une dynamique qui voudrait qu'une partie « instruite » de la population ait pour mission d'éduquer une autre partie en carence culturelle. Nous avons plutôt développé l'idée selon laquelle partout où il y a de l'humain, il y a de la culture. Celle-ci est déjà là, en constante création et évolution. L'enjeu est plutôt axé sur son aspect politique ; sur la prise de conscience des individus de la richesse de leur environnement, de leur capacité à s'approprier les outils de création, les outils d'expression, et, ainsi armés, de s'investir concrètement dans la vie culturelle et politique de leur territoire.

## Bibliographie

### Ouvrages :

- ♦ Espace culturel de Chaillol, *Compte-Rendu : Action culturelle*, 2017.
- ♦ Espace culturel de Chaillol, *Compte-Rendu : Week-Ends Musicaux, 9e édition, Festival de Chaillol 21e édition*.
- ♦ *Espace Culturel de Chaillol, Entre Alpes et Provence, une itinérance musicale : Scène conventionnée « Art en Territoire »*, *Projet structurel, artistique et territorial 2018-2021*.
- ♦ KNEUBÜHLER, Michel, « *Non-public* » & *Droits culturels : Éléments pour une (re)lecture de la Déclaration de Villeurbanne (25 mai 1968)*, Vénissieux, Éditions de La Passe des vents, Collection « Haute Mémoire », 2018.
- ♦ Ouvrage collectif sous la direction de DIAN Michaël, *Chaillol, Portraits d'un festival, Quinze années d'action culturelle en territoire rural de montagne*, Nantes, Éditions Aedam Musicae, Collection « Musiques XX-XXIe siècles », 2012.
- ♦ DAISAKU, Ikeda ; HANCOCK, Herbie et SHORTER, Wayne, *Jazz, bouddhisme et joie de vivre*, Mayenne, Éditions ACEP, 2019.
- CAFFAREL, Patrick et CLÉMENT, Michel, *L'Émigration des Hauts-Alpins aux Amériques*, Champsaur, Éditions Patrick Caffarel, 2016.
- ALALUF, Matéo, DESMAREZ, Pierre et STROOBANTS, Marcelle (document numérique), *Mesures et démesures du travail*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012.

### Articles et revues :

- ♦ DIAN, Michaël, « Espace Culturel de Chaillol, Composer une relation authentique avec les habitants », in ESPACES, TOURISME ET LOISIRS n°347, Claudine Chaspoul (dir.), Calvi, Éditions de l'ETE, 2019, p. 58-63.
- ♦ AIGUEL, Pablo et GIRARD, Hélène (document numérique), « Dossier Ruralité : une autre idée de la culture », in LA GAZETTE DES COMMUNES n°26, Guillaume Doyen (dir.), Éditions du Groupe Moniteur, 2018, p. 33-34.
- ♦ LANGEARD, Chloé (document numérique), « Les projets artistiques et culturels de territoire. Sens et enjeux d'un nouvel instrument d'action publique », in INFORMATIONS SOCIALES, Frédérique Chave (dir.), Éditions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2015, p. 40-72.
- LEQUIME, Jérôme, « Le TéATRr'éPROUVèTe », in LES VENTS DU MORVAN n°32, Élisabeth Guillemain (dir.), Éditions du Parc Naturel Régional du Morvan, 2009, p. 56.

### Articles PDF :

- ♦ GUILLON, Vincent et SCHERER, Pauline (document numérique), « Culture et développement des territoires ruraux : quatre projets en comparaison », TRAVAIL DE RECHERCHE COMMANDITÉ PAR L'INTER-PARCS MASSIF CENTRAL (IPAMAC), Janvier 2012.
- GUILLON, Vincent (document numérique), « Politiques culturelles et droits culturels : vers un nouvel âge de la coopération », Janvier 2018.
- ♦ NÉGRIER, Emmanuel (document numérique), « Publics et politiques de la culture : quelles singularités du monde rural ? », TERRITOIRES DE CULTURES, CULTURES DE TERRITOIRES, janvier 2018.

### Sites internet :

- La Déclaration de Fribourg : <https://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/07/DeclarationFribourg.pdf> [consulté le 13/05/19].
- Le Conseil économique social et environnemental (CESE) : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/vers-la-democratie-culturelle> [consulté le 08/05/19].
- Le chœur Slava : [http://choeurslava.free.fr/divers/origine\\_des\\_notes\\_de\\_musique.html](http://choeurslava.free.fr/divers/origine_des_notes_de_musique.html) [consulté le 27/05/19].
- Bibliothèque numérique de l'Unesco : [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162_fre) [consulté le 29/05/19].
- Centre national des ressources textuelles et lexicales (CNRTL) : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/participation> [consulté le 30/05/19].  
<https://www.cnrtl.fr/etymologie/diffuser> [consulté le 30/05/19].

## Table des annexes

Annexe 1 : Enquête distribuée au public .....	46
Annexe 2 : Extraits des diagrammes tirés de l'enquête .....	46
Annexe 3 : Rencontres littéraires – Saison 2013 .....	47
Annexe 4 : Le Grand Temple - Couverture.....	47
Annexe 5 : L'Homme enfin libre – Pascal Colrat .....	48
Annexe 6 : Affiches WEM #6 et Festival 2019 .....	48
Annexe 7 : Logo ECC .....	49
Annexe 8 : Atelier de médiation à la Chrysalide .....	49
Annexe 9 : Balade Musicale – Saison 2019 .....	49
Annexe 10 : Extrait avant-programme Saison 2019 .....	50
Annexe 11 : Interview de Michaël Dian – Directeur de l'ECC .....	51



# Annexe n°1

## Enquête distribuée au public



Comment avez-vous connu la programmation de l'Espace Culturel de Chaillois ?

Presse écrite       Facebook, twitter       Affiches dans un commerce  
 Radio               Newsletter               Site des artistes  
 Blog                   Communication papier       Site d'un partenaire  
 Bouche à oreille       Affiches dans la rue               Autres, précisez

Qu'est-ce qui motive votre venue à ce concert de l'Espace Culturel de Chaillois ?

Je connais l'artiste programmé       J'aime l'ambiance des concerts  
 J'ai envie de découvrir de nouveaux artistes       C'est tout près de chez moi  
 Je suis fidèle                               J'accompagne des amis

Êtes-vous venus ?

Seul     Entre amis  
 En couple                                 En famille  
 Avec un ami

Êtes-vous déjà venu à un concert de l'Espace Culturel de Chaillois ?

Oui  
 Non

Jugez-vous les tarifs pratiqués par le festival :

Très abordables                       Chers  
 Abordables                               Très chers  
 Cohérents

Par quel moyen préférez-vous acheter vos places ?

Les soirs de concerts à la billetterie  
 En ligne sur notre site  
 À un point de vente physique

À quelle distance du concert habitez-vous ?

Moins de 5 km                           Entre 31 et 100 km  
 entre 5 & 15 km                       plus de 100 km  
 entre 16 et 30 km

Avez-vous des remarques ou suggestions ?

---

Nom  
Prénom  
Sexe  
Age  
Profession  
Code postal  
Email

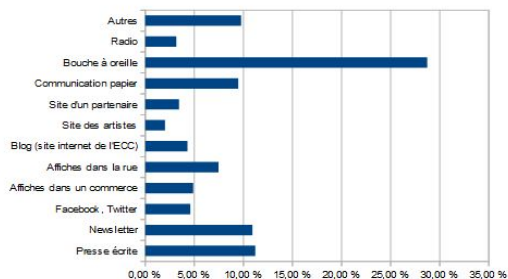
En nous transmettant vos coordonnées email, vous acceptez de recevoir les prochaines newsletters relatives à la programmation de l'Espace Culturel de Chaillois. Votre adresse ne sera aucunement utilisée à des fins commerciales. Merci de votre participation !

# Annexe n°2

## Extraits des diagrammes tirés de l'enquête

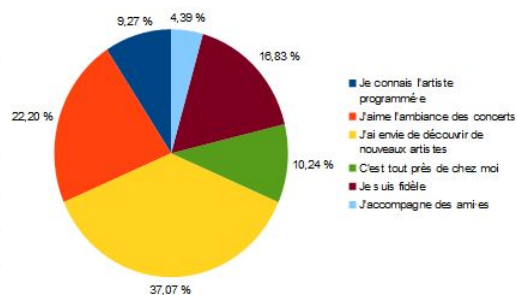
Comment avez-vous connu la programmation de l'Espace Culturel de Chaillois ?

	Nombre (sur 250 Répondantes)	Pourcentage
Presse écrite	39	11,21 %
Newsletter	38	10,92 %
Facebook, Twitter	16	4,60 %
Affiches dans un commerce	17	4,89 %
Affiches dans la rue	26	7,47 %
Blog (site internet de l'ECC)	15	4,31 %
Site des artistes	7	2,01 %
Site d'un partenaire	12	3,45 %
Communication papier	33	9,48 %
Bouche à oreille	100	28,74 %
Radio	11	3,16 %
Autres	34	9,77 %



Qu'est-ce qui motive votre venue à ce concert de l'Espace Culturel de Chaillois ?

	Nombre (sur 250 Répondantes)	Pourcentage
Je connais l'artiste programmé	38	9,27 %
J'aime l'ambiance des concerts	91	22,20 %
J'ai envie de découvrir de nouveaux artistes	152	37,07 %
C'est tout près de chez moi	42	10,24 %
Je suis fidèle	69	16,83 %
J'accompagne des amis	18	4,39 %

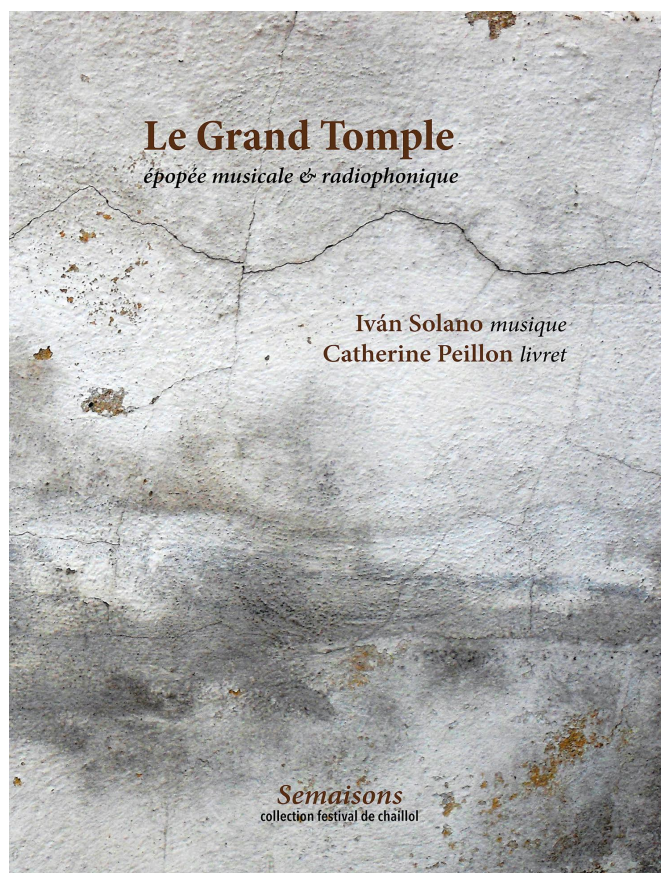


## Annexe n°3 Rencontres littéraires – Saison 2013

Photographie d'Alexandre Chevillard



## Annexe n°4 Le Grand Temple – Couverture



**Annexe n°5**  
**L'Homme enfin libre – Pascal Colrat**



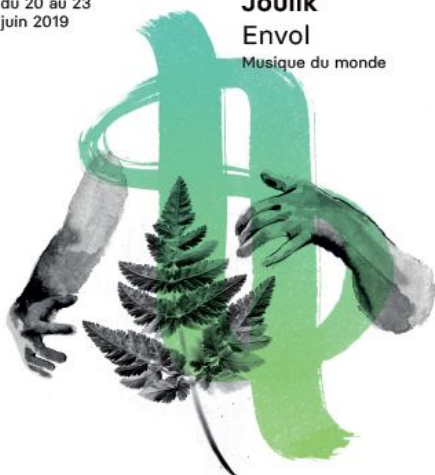
“ L'HOMME ENFIN LIBRE ”  
ILLUSTRATION PASCAL COLRAT  
 2 AOÛT 2016

**Annexe n°6**  
**Affiches WEM #6 et Festival 2019**

**Week-Ends Musicaux # 6**

du 20 au 23  
 juin 2019

**Joulik**  
**Envol**  
 Musique du monde



**Espace Culturel de Chaillol**

Entre Alpes et Provence, une histoire musicale

09 82 20 10 39  
 festivaldechaillo.com

**Festival de Chaillol**

23<sup>e</sup> édition  
 du 17 juillet  
 au 12 août 2019



**Espace Culturel de Chaillol**

Entre Alpes et Provence, une histoire musicale

09 82 20 10 39  
 festivaldechaillo.com





**Annexe n°7  
Logo ECC**



**Annexe n°8  
Atelier de médiation à la Chrysalide**

Photographie d'Alexandre Chevillard



**Annexe n°9  
Balade Musicale – Saison 2019**

Photographie d'Alexandre Chevillard



# Annexe n°10

## Extrait avant-programme saison 2019



**Sibongile Mbambo**  
Bring Back Ubuntu  
World fusion from Cap Town

Sur des musiques africaines, traditionnelles et urbaines, les tades de Sibongile Mbambo, originaire d'Afrique du Sud, chantent l'amour, les fantômes ou la nostalgie du pays, ils cassent les codes de la compétition, de la mondialisation et de l'indifférence, célèbrent la culture de facto. L'œdipe rend précieuses les origines et donne des ailes à la création... Une leçon de lumière qui perpétue celle de Nelson Mandela.

MAR 17 JEU 21H CHATEL (globe du hameau de St-Michel)  
JEU 18 JEU 21H MAIRI (cour du château)



**J.B. Fonlupt & Marc Coppey**  
Sur un sentier recouvert  
Musique classique et d'aujourd'hui

Virtuose, le piano de Jean-Baptiste Fonlupt sillonne toutes les contrées, tous les genres, de la musique baroque aux musiques d'aujourd'hui. En récital et en duo avec le violoncelliste français Marc Coppey, il aborde des répertoires moins connus, à l'attention de compositeurs parfois injustement ignorés. Un voyage musical aux confins de la Russie, hommage au compositeur tchèque Leoš Janáček.

MAR 19 JEU 21H MONTGAILLIE (salle des fêtes - J.B. FONLUPT)  
MAY 28 JEU 21H CHATEL (globe du hameau de St-Michel - J.B. FONLUPT & MARC COPPEY)



**Laurine Roux & Florentine Mulsant** / JOUENNET JEUNE PUBLIC  
Chant de coton  
Genre musical

Époque et paysages lointains et proches, familiers et indéfinissables. Dans la continuité du Petit garçon qui avait envie d'espèce, Cécile Brochois et Michaël Dian donnent vie à une histoire de sérénité haïti-salinoise et africaine imaginée par Laurine Roux, délicatement entourée par la musique de la compositrice Florentine Mulsant. Une création de l'Espace Culturel de Chailly à découvrir en famille.

MAR 27 JEU 21H CHATEL, LA ROCHE



**Perrine Bourel**  
Des montagnes  
Musique traditionnelle et d'aujourd'hui

Perrine Bourel est une globe-trotteuse de la musique. Elle jette des ponts entre les montagnes et dessine des spirales autour du rigodon. À partir de cette danse traditionnelle, qui tourne en rond jusqu'à la transe, elle file une toile qui relie la tradition musicale rurale à l'expérimentation la plus contemporaine et réconcilie dans un même archet des pratiques musicales souvent antagonistes.

JEU 26 JEU 21H EGYMONT (globe)  
MAY 28 JEU 21H MAIRI, 1918



**Noëmi Boutin & Quatuor Béla**  
Quintette, pour ombres  
et violoncelle  
Musique classique et d'aujourd'hui

On évoque souvent un « dialogue avec les étoiles » en parlant du Quintette en ut de Franz Schubert? Le Quatuor Béla et Noëmi Boutin ont interpellé le compositeur franco-argentin Daniel D'Adamo pour sublimer ce chef d'œuvre de la musique de chambre. L'imotion, les élans et la retenue, le pressentiment de la mort prochaine, transparaissent dans l'œuvre et son écrit.

MAR 27 JEU 21H CHATEL (globe du hameau de St-Michel)  
MAY 28 JEU 21H MAIRI, 1918



**Quatuor Aeolina**  
Une Symphonie Fantastique  
Musique classique et d'aujourd'hui

Gerlic et la jeune Harriet brûlaient d'amour. Devant le refus de leurs parents, il tenta de mettre fin à ses jours. Hanté par cette idée fixe, il composa la Symphonie Fantastique. L'accordéon rend parfaitement ces sentiments. Surtout quand il y en a quatre qui poussent et tirent dans le même sens. Cela finit bien, Gerlic épouse sa bien-aimée.

MAR 28 JEU 20H00 CASJ (salle de la polyvalence)  
MAY 28 JEU 21H ST-JILLEN-DE-SAINT-REMY, 1918

**Annexe n°11**  
**Interview de Michaël Dian**  
**Directeur de l'Espace culturel de Chaillol**

- **Peux-tu me parler du récent conventionnement de l'Espace culturel de Chaillol en tant que Scène d'intérêt national « Art en territoire » ?**

C'est vrai que c'est un gros changement dans la vie d'une association, c'est un jalon assez fort. C'est la reconnaissance d'un travail de vingt-deux ans, puisque l'ECC a réalisé sa première saison musicale en 1997 et que cela a eu lieu en janvier 2019. Le conventionnement avait commencé à être préparé environ un an et demi en amont de cette date, et nettement impulsé par l'ancienne ministre de la Culture, Françoise Nyssen, qui est venue en déplacement ministériel au festival le 4 août 2017. Cependant, la visite de la ministre n'a rien changé du regard positif que les diverses sociétés civiles et instructions croisées de la Région ou de l'État portaient sur l'Espace culturel de Chaillol, mais elle a accéléré la réunion de ces partenaires autour de la table pour acter la nécessité d'un passage à un autre statut.

- **Est-ce que ce conventionnement a modifié le fonctionnement de l'association : méthodes de travail, exigences artistiques, conditions d'accueil des musicien·nes... ?**

Alors ça a changé beaucoup de choses et en même temps ça n'a rien changé, puisque l'ECC assumait déjà des missions du niveau d'une scène conventionnée. Ça n'a fait que reconnaître le fait que l'on était déjà en train d'engager des gestes et des saisons propres à une scène conventionnée : quand on a lu le cahier des charges qui définit le cadre d'une scène conventionnée, j'y ai reconnu parfaitement le profil de l'ECC dans ses moindres détails. Donc le conventionnement n'a pas changé les formats de nos concerts, et les artistes que j'invite demeurent des personnes qui comprennent dans quel territoire ils arrivent, qui restent très attachés à la dimension de grande proximité avec les populations, et ce ne sont pas des

gens qui s'attendent à trouver un hôtel cinq étoiles à leur arrivée. Peut-être une des choses qui ont pu changer est la reconnaissance de leur travail accompagnée d'une petite augmentation de leurs rémunérations. C'est symbolique mais ça va de pair avec le conventionnement et les moyens nouveaux qu'on nous octroie. Mais surtout, on a pu stabiliser et rendre visible une partie du travail qui ne l'était pas : je veux parler de tout le programme d'action culturelle et de transmission avec les écoles qui était un peu balbutiant ; on le portait en grande partie bénévolement, le programme de commande était deux fois moindre que ce qu'il est aujourd'hui, et les résidences offertes aux artistes étaient inexistantes. Maintenant, on a tous ces espaces-là qui sont ceux d'une scène conventionnée, parfaitement identifiée et bénéficiant de financements fléchés. Ça inscrit le projet de l'ECC dans une sérénité, dans une légitimation et dans une sécurité. Enfin, ce qui a changé c'est que, même si nous avons déjà le même format de concerts et le même nombre, on apparaît dans le paysage français à un niveau de visibilité et de reconnaissance qui était tout à fait autre. Et on a profité de cette visibilité pour nous adresser aux publics et aux institutions d'un autre endroit : donc il faut que l'on rehausse nos qualités de communication car c'est une autre manière de se présenter pour l'ECC à l'extérieur du territoire. C'est pour cela que l'on a rénové la communication, repensé les stratégies etc. Il faut qu'on soit dignes de cette évolution qu'on nous offre et de ce statut de scène conventionnée. On est plus attentifs à ce qui sort de l'ECC, la qualité de nos rédactions, de nos mises en forme, de nos communiqués, de la charte graphique... On a fait aussi un énorme travail en interne sur la gouvernance, on a fait évoluer des processus de gestion et de pilotage, on a stabilisé l'équipe et créé un poste, il y a eu des évolutions au titre de la rémunération de chacun, plusieurs postes sont passés cadres... Ça sécurise et consolide une équipe et permet une reconnaissance sérieuse de leur travail et de leurs compétences.

- **Concernant l'itinérance et le fait de ne pas avoir de lieu physique auquel on est rattaché, comment on s'assure de l'empreinte culturelle laissée sur les territoires visités et sur la façon dont l'action culturelle de l'ECC peut avoir un impact sur la prise de conscience des droits culturels individuels ?**

C'est une question très délicate que tu abordes-là, il me faudrait plus de temps pour pouvoir déplier une réponse. C'est un champ de débat où je constate que trop souvent les mots ne sont pas suffisamment précisément employés – démocratie culturelle, démocratisation culturelle, droit culturel -, on superpose des notions qui à la fois se frottent et se conjuguent. Première chose. Et ensuite, très honnêtement, je n'ai aucune assurance des traces laissées par notre association sur son passage au sein des communes, et je cherche pas à en avoir. Il n'y a aucune garantie qu'on a impacté la vie des gens, et moi la notion d'impact me paraît un peu guerrière. Je cherche pas à mesurer ça. Sinon, dans le regard des gens, j'essaie d'avoir une qualité de présence, une conscience de moi-même et de l'équipe dans l'interaction avec tous ceux avec qui on est amenés à s'adresser. Donc c'est une question d'éthique : on est là, on essaie d'être présents à ce qu'on fait, d'être dans une forme d'empathie, d'accueil, de bienveillance et surtout d'hospitalité. On est reçus par des gens qui vivent là toute l'année, et nous on ne fait qu'apporter une proposition et de la rendre désirable. Mais à ce stade là, sur la partie diffusion, on reste dans une approche classique : sinon que l'itinérance est une modalité de rencontre avec les habitant·es selon laquelle l'ECC va dans les villages plutôt que de demander aux villages de se rendre dans une salle qui serait la nôtre. C'est nous qui sommes accueillis chez eux.

- **Et cela transforme la façon dont les artistes sont perçus par les habitant·es j'imagine ?**

Cela transforme en partie oui, mais jamais complètement : il y a un effet de seuil qui est plus bas mais qui existe car il faut quand même que les habitant·es fassent cette démarche d'aller voir un spectacle proposé par l'ECC, ce qui est tout de même identifié comme une démarche culturelle. Donc il y a toujours des freins qui existent car il n'y a jamais une absence de représentation. Mais même si on essaie



d'amoindrir cet effet de seuil, aidés par l'itinérance, concernant la diffusion on est pas dans une démarche où on implique les gens dans la participation, où par exemple on les invite à choisir les programmes, à monter sur le plateau... on est vraiment dans un geste de démocratisation culturelle qui est parfaitement assumé comme cela, dans un héritage malrucien et d'un rapport à l'œuvre qui doit être frontal. Même si on le met dans une familiarité de lieu qui facilite la rencontre.

## Résumé

L'Espace culturel de Chaillol est une association créée en 1997, organisant des concerts de musique en itinérance dans les villages de haute montagne du pays gapençais. Une grande variété de grammaires musicales sont abordées – classiques, traditionnelles, jazz, contemporaines – et ont lieu dans une quarantaine de communes différentes chaque année. En périphérie de ces événements, des ateliers de médiation culturelle sont organisés auprès des habitant·es, des scolaires, au sein des foyers de travailleurs handicapés ou encore à la Maison d'arrêt de Gap. De nombreux moments d'échange et de rencontre avec les artistes, musicien·nes et compositeur·ices ont également lieu. Plus qu'un acteur culturel, l'Espace culturel de Chaillol se révèle être un réel soutien aux diverses communautés de communes partenaires, agissant comme un service public de proximité cousu sur mesure et s'adaptant aux spécificités du territoire haut-alpin sur lequel il évolue.

## **MOTS-CLEFS**

Droits culturels – itinérance artistique – ruralité – médiation culturelle – création musicale